

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1

Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#04](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623>

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input checked="" type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional** COLLECTIVITE UNIQUE CORSE DU SUD
Direction/Service
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité**
Direction/Service
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : FRATERNITE DU PARTAGE

Sigle de l'association : Site web :

1.2 Numéro Siret : 39208452200021

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W21000015
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date
Volume : Folio : Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 20 RUE HYACINTHE CAMPIGLIA

Code postal : 20000 Commune : AJACCIO

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : FERRUA Prénom : FRANCIS

Fonction : PRESIDENT

Téléphone : 0612549739 Courriel : francis.ferrua@gmail.com

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : BELLINA Prénom : Christelle

Fonction : directrice

Téléphone : 0495203617 Courriel : fraternitedupartage@gmail.com

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date de :
CHRS	CROSM	22/06/2007
DOMICILIATION	Préfecture de Corse du Sud	04/02/2013
Habilitation	Préfecture de Corse du Sud	19/12/2017

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : 24/07/1986

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Uriopss (union Régionale Inter Fédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux)

Fehap (fédération des Etablissements hospitaliers et d'aide à la personne privés solidaires)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	7
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	24
dont nombre d'emplois aidés	2
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	23.24
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	6

5. Budget¹ de l'association

Année ou exercice du au

Dans le cadre d'une demande pluriannuelle, dupliquer autant de fois que nécessaire si les budgets annuels sont différents.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	306212	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	263160
Achats matières et fournitures	167099	73 - Concours publics	589028
Autres fournitures	139113	74 - Subventions d'exploitation²	794244
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	135561	AMI DDETSPP	384563
Locations	93531	RESTAURANT SOCIAL DDETSPP	45000
Entretien et réparation	26700	URGENCE DDETSPP	145000
Assurance	6530	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	8800	ARS	31371
		COLLECTIVITE RS AMI	90000
62 - Autres services extérieurs	41743	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	29860		
Publicité, publication			
Déplacements, missions	6200	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	5683	MAIRIE AJACCIO RS+URGENCE+AMI	60680
63 - Impôts et taxes	69176	MAIRIE DE SARROLA	800
Impôts et taxes sur rémunération	51469		
Autres impôts et taxes	17707	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	1091230	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	819097	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	30830
Charges sociales	266495	Autres établissements publics	6000
Autres charges de personnel	5638	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	11849
		756. Cotisations	50
		758. Dons manuels - Mécénat	11799
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	23814
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	78192
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	127230	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	5865
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	5000
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	1771152	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	1771152
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	28089	87 - Contributions volontaires en nature	28089
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	10714
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	10714	871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	17375	875 - Bénévolat	17375
TOTAL DONT CVN	1799241	TOTAL DONT CVN	1799241

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Projet n°

6. Projet - Objet de la demande

Dupliquer les pages 5 à 7, et le cas échéant 8, pour chaque projet.

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

PAESE DI LEGNU

Objectifs :

le projet "PAESE DI LEGNU" a pour enjeu principal de rétablir des liens d'inclusion avec des publics devenus distants des institutions et des dispositifs de droit communs existants. Le principe d'action recherché est de créer des conditions d'accueil adaptées et de proposer un habitat de transition à des publics vulnérables.

Description :

VOIR ANNEXE 1

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Hommes

Femmes

couples, tout âge ... à partir de 18 ans

Projet n°

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Paese Di Legnu
virage du facteur - route d'Alata
20000 Ajaccio

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

2.5 ETP Moniteurs Educateur
1 ETP TISF (technicienne intervention sociale et familiale)
0.86 ETP Agent d'entretien Polyvalent
1 apprentie ME

2.94 ETP Surveillants de nuit
0.10 ETP direction
0.25 ETP Cheffe de service

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	7	7
Salarié	11	8.65
dont en CDI	10	7.65
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴	1	1
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) 1/1/24 au 31/12/24

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

annexe 2

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°

6. Budget⁵ du projet

Année

ou exercice du

au

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		70843	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		11869
Achats matières et fournitures		42388	73 - Concours publics		
Autres fournitures		28455	74 - Subventions d'exploitation ²		464926
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		13100		ddtespp	384563
Locations		4000		ars	23371
Entretien et réparation		5000			
Assurance		1400	Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation		2700		Collectivite unique	25000
62 - Autres services extérieurs		10674	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires		8340			
Publicité, publication					
Déplacements, missions		1200	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		
Services bancaires, autres		1134		mairie ajaccio	24000
63 - Impôts et taxes		19022			
Impôts et taxes sur rémunération		14222			
Autres impôts et taxes		4800	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel		352639	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels		274746	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		7992
Charges sociales		76091	Autres établissements publics		
Autres charges de personnel		1802	Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		0
			756. Cotisations		
			758. Dons manuels - Mécénat		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		52280
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		66797	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		4000
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		533075	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		533075

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		0	87 - Contributions volontaires en nature		0
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole			875 - Bénévolat		
TOTAL DONT CVN		533075	TOTAL DONT CVN		533075

La subvention sollicitée de 25000 €, objet de la présente demande représente 4.69 % du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

Projet n°

DEMANDE D'EQUIPEMENTS

Date de la demande :

<input type="checkbox"/> Demande d'équipement pour une manifestation Cette fiche est à déposer 1 mois avant la manifestation	<input type="checkbox"/> Demande d'équipement à titre permanent ou de longue durée
Date de la manifestation :	Date de début :
Titre - nom de la manifestation :	Date de fin :
Descriptif sommaire de la manifestation :	Qualification du besoin / projet concerné par la demande :
Nombre de personnes attendues :	Nombre de bénéficiaires :
Horaire de la manifestation : Début : h Fin : h	
Site, lieu ou équipement :	Matériel :
Parc, jardin :	Sonorisation, micro, pied
Voie publique (allée, place, square, etc.) :	Vidéoprojecteur, écran
Stade (préciser) :	Projecteurs, éclairage
Salle, gymnase :	Stand-Barnum 3x3m
Equipement spécifique (piscine, bibliothèque, musée, monument, ouvrage d'art, etc.) :	Stand-Barnum 3x3m avec électricité
Autre : urnes, isolements, restauration, vaisselle, comptoir, wifi, pupitre, etc. préciser) :	Stand-Barnum 3x3m avec éclairage
	Chaises
	Tables, tréteaux
	Bancs
	Grilles, panneaux et supports d'exposition
	Barrières de chantiers, de police ("Vauban")
	Podium ou scène (préciser dimension souhaitée)
Livraison ou installation conforme le :	
Etat des lieux sortant le :	
Commentaires état matériel :	
SECURITE	Partie réservée à la collectivité
Présence/ronde police souhaitée : de h à h	
Gardiennage :	

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) FRANÇOIS FERRUA
représentant(e) légal(e) de l'association LA FRATERNITE DU PARTAGE

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

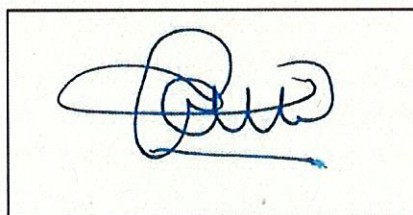
- demander une subvention de : 25000 € au titre de l'année ou exercice 2024
 € au titre de l'année ou exercice
 € au titre de l'année ou exercice
 € au titre de l'année ou exercice

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 05/02/2024 à AJACCIO

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ANNEXE 1

Le projet présenté ici se veut être à haut seuil de tolérance et pouvant accueillir des « *femmes et hommes majeurs, isolés ou en couple, fragilisés par un parcours d'errance, souvent marqués par leurs addictions et accompagnés de leurs animaux de compagnies* ».

L'arrêt des consommations (alcool, drogues) n'est pas exigé et les intervenants se proposeront de développer une certaine stabilité et remise en confiance dans la perspective de les rediriger vers le droit commun.

Pour ce faire l'association veillera aux respects de certains principes tels que le libre choix de la personne d'avoir la possibilité de « faire un essai » en lien notamment avec la possibilité d'entrée et de sortir du lieu de vie ; la souplesse du fonctionnement du lieu de vie par une certaine relativité des positionnements professionnels et des sanctions pour éviter les logiques de rupture et d'exclusion ; (libre choix en terme de domiciliation, lieu de restauration, lieu d'accompagnement social, etc.).

Le lieu de vie se démarquera des structures classiques implantées sur le territoire par la spécificité de son fonctionnement et par sa structure physique (habitat alternatif, modulable et personnalisé). Le lieu de vie est imaginé par l'association comme un lieu de transition, de réparation et de répit. La vie collective favorise la participation et l'expression des personnes qui sont utilisées comme des leviers pour l'insertion.

L'idée d'être acteur d'une « communauté » et faire « communauté » étaye et consolide la participation de l'utilisateur et la place de chacun au sein de la collectivité.

Ces principes tendent vers une forme progressive d'auto gestion. Cette particularité se traduira par la co-construction du fonctionnement du lieu de vie, sa gestion, son évolution et son adaptabilité permanente mais aussi en facilitant des liens directs avec les activités de l'association (jardin partagé, sorties) et celles des partenaires (chantiers d'insertion). A l'inverse de la très grande majorité des autres établissements d'accueil qui interdisent strictement la détention et la consommation d'alcool à l'intérieur de leurs bâtiments, ce dans l'idée de freiner les ivresses, régulièrement génératrice de problèmes (dispute, violence, dégradation), celui-ci tolérera que les résidents détiennent de l'alcool et les accompagnera dans leurs consommations (RDR) au sein de l'établissement. Les résidents pourront vivre avec leurs animaux de compagnie.

Annexe 2.

L'expérience des « Padule » dans la lignée de l'AMI nous permet de dire que beaucoup des personnes qui seront accueillies seront au départ « désaffiliés » (CASTEL, 1995) (déracinement, perte de travail, de logement, de liens familiaux, de nationalité, etc.) et affaiblis, entre perte d'identité, identité sociale incertaine et déficit de reconnaissance. Le challenge, La finalité de cette expérimentation AMI est qu'après plusieurs mois de reconstruction et de stabilisation, la restauration d'un minimum d'autonomie et de considération leur permettent de se projeter dans le temps.

Au regard de notre expérience dans le cadre de l'évaluation interne de notre établissement, nous avons procédé en un recueil de données basé sur une démarche de recherche inductive. Elle est une méthode de travail empirique qui part de faits, de données brutes, réelles et observables pour aller vers l'explication de ces dernières. L'approche inductive, autant en recherche qualitative qu'en recherche quantitative, consiste à donner priorité aux données, à l'expérience vécue, au terrain, pour ensuite avoir recours aux savoirs constitués dans un processus de construction de connaissance. Dans cette logique fort appréciée des parties prenantes, nous envisageons de calquer notre expérience au profit de l'évaluation de l'AMI.

Les professionnels s'attachent à s'approprier les RBPP actuelles et à venir de la HAS du secteur de l'inclusion sociale. Effectivement, dans un contexte de réforme de l'évaluation externe suite à la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, il est préférable d'anticiper et privilégier un dispositif qui met l'accent sur une évaluation basée sur 3 piliers : le dispositif, l'accompagnement des personnes et la personne. Les indicateurs seront basés sur les effets attendus sur les personnes accueillies (indicateurs d'impact) plutôt que sur les procédures.

D'une manière purement quantitative, nous procéderons au recueil des données et indicateurs de suivi proposés à l'échelle nationale (indicateurs sociaux démographiques, taux d'occupation, turn-over, profils à l'entrée et à la sortie, type d'orientation, suivi annuel rapport d'activité, prestation référentielle AHI / adéquation besoins, recueil de la satisfaction respect de leur choix, indicateurs spécifiques du territoire).

Fraternité du Partage



BILAN ANNUEL

2023

Fraternité du Partage

20 rue Hyacinthe Campiglia
20000 AJACCIO
04.95.20.93.34
fraternitedupartage@gmail.com

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

Mot du président

p 4

Mot de la directrice

p 5

II. L'ASSOCIATION

Qui sommes nous ?

p 7

-Notre raison d'être

-La gouvernance

-Nos champs d'intervention

-Les données clefs

La communication

p 10

Ressources humaines

p 11

Notre organisation au service des personnes

p 14

accueillies

-Notre organigramme

-Structure de direction

-Etablissement et services

III. NOS ACTIONS

Bilan de nos actions et réalisations sur le terrain

p 20

-CHRS

-L'urgence

-La place SPIP

Les moments importants

p 39

-La démarche participative

-les approches complémentaires

-les partenariats

Paese di Legnu

p 52

La restauration accompagnée

p 62

Le jardin potager

p 77

VI. CONCLUSION

p 80

Mot du président

« Il y a dans les hommes plus de choses à admirer que de choses à mépriser. » Albert CAMUS

S'il fallait résumer l'idée majeure qui anime les volontés défendues aujourd'hui par les salariés et les bénévoles de notre association, je pense au moment où je tente d'écrire sur cette feuille quelques mots plus ou moins concis, à l'attention qui est portée au respect de la bienveillance non pas pour être uniquement attentif aux dispositifs légaux, mais bien pour prendre en considération tous les contours de l'intimité de l'humain qu'elle représente.

Depuis son origine à nos jours, qu'elle est faite référence à des aspects culturels ou à présent répond à un management laïc, la Fraternité du Partage n'a de cesse de valoriser son attachement à la considération de la personne en priorisant particulièrement : l'écoute et l'accompagnement, en somme redonner sans ambages, une place à chacun.

Mais en ciblant cet aspect éthique, j'ai également conscience que l'âpreté du quotidien bien souvent nous rattrape. Sans jeter un anathème à une vindicte aisée, il est difficile de passer sous silence les contraintes qui alourdissent la sérénité de la gestion.

Des attermoissements des financeurs à l'inadaptation des dispositifs réglementaires pour faciliter le « bien vivre », c'est une gymnastique qui réclame : de la motivation et beaucoup de patience.

Je ne sais pas ce qu'il adviendra à ce rythme de notre association dans les années qui se profilent. Mais à tout bien considérer combattre à l'interne : des incompréhensions voire des lourdeurs administratives redondantes ou se sentir vulnérable au regard de la précarisation des financements, c'est toute une histoire qui peut être amenée à disparaître, si tout cela s'arque boute sur le décalage inadapté entre les réglementations et les réalités vécues sur le terrain.

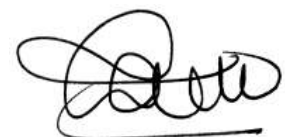
Je ne voudrai pas assombrir à ce stade la perception que nous pouvons ressentir sur tout ce que représente encore la Fraternité du Partage. En pratiquement maintenant plus de dix ans de présidence, je retiens encore comme au tout début la joie de collaborer à des merveilleuses histoires de vie. En vérité, j'ai peu donné, à contrario j'ai beaucoup appris.

Avant de conclure ce texte, je voudrai très chaleureusement dire merci aux membres du conseil d'administration pour la confiance qu'ils m'accordent, rendre grâce à tout le personnel, et renouveler ma gratitude à Mme la Directrice pour son dévouement.

« Un individu est un individu à cause des autres individus, autrement dit mon humanité est inextricablement liée à ce qu'est la vôtre. » Nelson MANDELA

A.G – 21 mai 2024

Francis FERRUA
Président



Mot de la directrice

Comme les années précédentes, l'année 2023 aura apporté son lot de difficultés et son lot de développements positifs. Les effets de la crise sanitaire, s'ils s'estompent, auront continué d'affecter le fonctionnement de nos dispositifs en début d'année. Mais c'est surtout la crise dans le domaine du recrutement des professionnels du secteur social qui complique la vie quotidienne et l'exercice de nos missions.

Le secteur social est impacté par :

- Des budgets très serrés, privant de marge de manœuvre sur le plan RH, avec un impact sur les personnes accompagnées,
- Une rémunération encadrée par l'application de conventions collectives et incluant peu de revalorisations salariales,
- Et ce depuis des années, des conditions d'exercice du métier difficiles en direction d'un public toujours plus complexe.

Nous avons la chance au sein de la Fraternité du Partage de pouvoir compter sur un encadrement et des travailleurs sociaux extrêmement engagés, mais la baisse d'attractivité des métiers du social rend difficile l'embauche de nouvelles personnes pour faire face au turn-over naturel et au développement de nos missions.

C'est ainsi qu'en 2023, nous ne comptons pas moins de 22 remplaçants soit un taux de 91.66%, tout comme l'ensemble du secteur, nous contraignant à recourir à l'intérim (couteux pour l'association et insatisfaisant du point de vue de l'accompagnement de notre public), ou alors à faire porter la charge sur les personnels en poste, au risque de créer une fatigue de plus en plus difficile à gérer. L'octroi aux travailleurs sociaux d'une prime de 183€ nets par mois depuis le 1er avril 2022, et la revalorisation générale du point d'indice à hauteur de 3%, de façon effective au 01/01/2023 et avec effet rétroactif au 01/07/2022 sont des points positifs, mais qui restent insuffisants.

Nos principes / nos valeurs

- La solidarité
- La citoyenneté
- Le respect de la personne et de sa dignité
- L'engagement et la responsabilité

Au niveau de nos dispositifs, nous avons rencontré des difficultés à optimiser le taux d'occupation ; nous avons dû faire face à une infestation de punaises qui s'est traduit par un coût financier exponentiel non prévu lors du dépôt du budget et un blocage de place afin de pouvoir éradiquer la pullulation de ces insectes aux conséquences multiples et variées tant pour les résidents que pour l'association.

La prise en charge d'un public de plus en plus singulier qui présente des troubles de comportement dont une étape de resocialisation est obligatoire à toute démarche d'insertion sociale devient chronophage et limite nos possibilités d'actions par manque de

moyens. Par ailleurs dans l'équipe salariés, des symptômes d'anxiété, d'épuisement se manifestent et nous ne cessons d'alerter les services de l'état

Les crises successives auront un fort impact qui se traduira à travers les résultats des chiffres que vous constaterez au fil de la lecture de ce rapport. Par ailleurs, les différentes situations vécues sur l'année nous amènent à **acter urgemment le besoin d'un soutien de l'ARS en matière de prise en charge... des publics**

Au terme de cette année, je tiens à remercier :

- Les administrateurs pour leur participation régulière aux instances associatives et leur soutien.
- L'équipe administrative et l'équipe des travailleurs sociaux pour avoir tenu fermement la barre du navire malgré les écueils et les orages, et son souci constant d'agir dans le bien des personnes accueillies et des salariés,
- La cheffe de service pour son dynamisme, le soutien sans failles à ses équipes et sa réactivité à traiter les multiples problèmes au quotidien,
- Les salariés de l'association pour leur engagement auprès des personnes accueillies dans le respect des valeurs de la Fraternité du Partage.

1. Notre raison d'être et nos principes

Notre raison d'être :

A pour vocation d'amener chaque personne accueillie en situation de précarité à se (re)mettre debout, à s'élever et à se réaliser au sein de la société à travers notre association

L'association la Fraternité du partage, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a été fondée en 1986. Son but, défini dans l'article 1 de ses statuts, consiste à **"rassembler des Laïcs Chrétiens au service des pauvres"**.

A partir de son activité principale visant « **à développer des actions en direction des plus démunis afin de leur offrir aide alimentaire, hébergement et accompagnement social** », l'association a depuis sa création, développé ses activités dans un souci constant d'adaptation aux évolutions sociétales et aux problématiques en lien avec les politiques sociales.

Nos principes :

- Le respect de la dignité (considérer chaque personne dans son unicité et sa singularité)
- La fraternité (créer du lien et des liens dans un esprit de partage et de solidarité).
- L'engagement (décider de mettre son énergie, son temps, son intelligence au service d'un projet).

Aujourd'hui, elle met en œuvre des dispositifs d'accueil, d'hébergement de prévention et de lutte contre les exclusions, d'aide alimentaire et d'accompagnements spécifiques,

🏠 Un **CHRS** collectif et diffus accueillant des femmes victimes de violences accompagnées ou non d'enfants, des hommes majeurs en situation de grande précarité, connaissant des difficultés : économiques / familiales / d'accès à l'emploi / d'accès à la nourriture / d'accès au transport / de santé (exceptés les cas relevant de la psychiatrie).

🏠 9 places d'accueil d'**urgence**.

🏠 Un lieu de vie expérimental « **PAESE DI LEGNU** » pour les personnes en situation de grande marginalité

🏠 Un **restaurant social** accueillant tout public, ouvert toute l'année (midi).

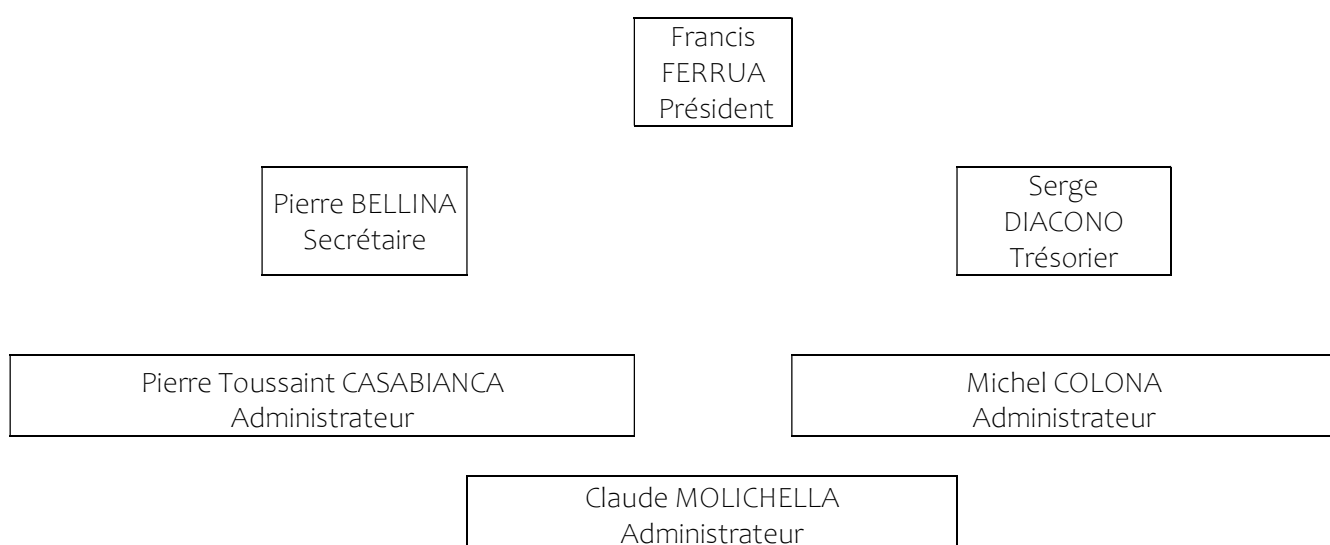
🏠 Un jardin potager

Ainsi Géré par la Fraternité du Partage :

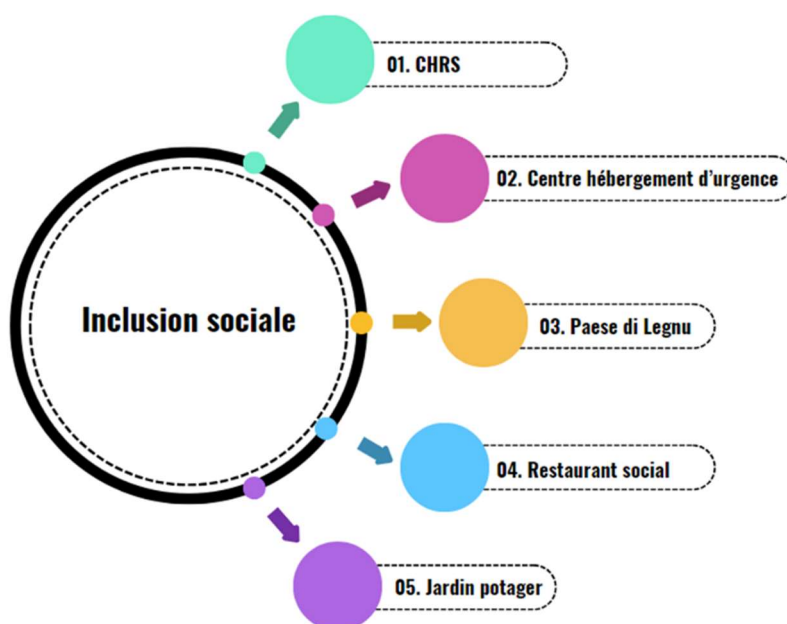
- 5 dispositifs dont un jardin potager
- 24 salariés
- 22 bénévoles ponctuels (lors des collectes alimentaires)
- 8 bénévoles permanents
- 368 personnes accueillies
- 67 places d'hébergement

2. La gouvernance

Le conseil d'administration en 2023



3. Nos champs d'intervention



4. Les données clefs 2023

Personnes accompagnées

L'association intervient au sein de 3 dispositifs d'hébergement et d'un dispositif d'aide alimentaire regroupant 2 activités à AJACCIO.

Les 67 places d'hébergement sont réparties entre :

Un CHRS de 36 places :

- Collectif : dix-neuf places mixtes dont treize dédiées aux femmes victimes de violences et une place SPIP.
- Diffus : dix-sept places mixtes en structure éclatée

Un dispositif de place d'urgence de 9 places (accueil de personnes mixtes en grande précarité)

Un dispositif d'accueil et d'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité de 20 places appelé PAESE DI LEGNU.

Un dispositif d'aide alimentaire à travers un restaurant social de 32 places et un jardin potager.

Budget annuel

Le budget global de l'association fraternité du Partage représente 1 790 379€ financé à 80.10%, les 19.90 % restant provenant des participations des personnes accompagnées, des dons, et autres produits.

Les salariés en 2023

L'association compte 24 personnes salariées pour 24.64 ETP :

Le CHRS comptabilise 10 titulaires pour 8.335 ETP

Le Dispositif d'urgence compte 4 titulaires pour 3.20 ETP

Le dispositif de PAESE DI LEGNU compte 10 titulaires pour 8.91 ETP dont une apprentie ME

Le restaurant social dont le jardin compte 6 titulaires pour 4.196 ETP

2 - COMMUNICATION

L'objectif d'une association est de pouvoir mener des actions conformes à son projet, évoluer, mesurer ses résultats et l'impact de son travail quotidien et développer de nouveaux projets pour répondre aux besoins du public cible envers qui elle veut agir efficacement. Pour y parvenir elle peut s'appuyer sur plusieurs moteurs comme l'engagement de ses membres, le soutien des pouvoirs publics et la stratégie de communication. Ce dernier moteur permet de maintenir un lien de proximité avec tous les acteurs (bénévoles, salariés, donateurs) et il rend visible l'action sur le terrain pour accroître la notoriété de la FRATERNITE DU PARTAGE, valoriser son image, informer sur son actualité et intéresser ceux et celles qui veulent en savoir plus).

Réseaux sociaux (page Facebook) / Presse

- Diffusion autant que de besoins des actualités de l'association (donateurs, amis, bénévoles, salariés, etc.) cela permet en temps réel de communiquer des informations sur toutes les activités proposées par l'association ; Nous cumulons 2041 amis.
- Presse : inauguration du site Paese di Legnu



Communication interne

La communication interne se concrétise par des notes, des procédures, la création de boîtes mails individuelles favorisant la communication interne et la communication externe (en direction des partenaires).

Le journal Interne

Toujours dans l'idée d'encourager l'expression des personnes accueillies, nous avons mis en place une autre instance de communication : le journal interne trimestriel. Le but recherché est de partager de l'information autour de la vie de la structure et de ses occupants. Nous pouvons remercier cette année encore le secours populaire qui nous offre gracieusement le tirage de nos exemplaires.

EPT/OCT/NOV/DEC 2023

FRAT INFO

De la Nouveauté

Ce ne sont pas les années qui comptent dans votre vie, mais la vie dans vos années. Braham Lincoln.

Une nouvelle année débute pour la Fraternité Du Partage et comme chaque année l'association espère que celle-ci sera bénéfique et enrichissante pour toutes les personnes qu'elle accompagne.

Sur cette nouvelle année, la rédaction du journal est confiée à l'équipe de Paese di Legnu qui fera la première édition 2024 !

Avant de se lancer sur cette nouvelle année, retour sur 2023 : Inauguration de Paese Di Legnu : retour sur ce beau projet porté par la Fraternité Du Partage ! Il est très appréciable aujourd'hui de voir l'évolution et la vie du village.

Évolution de l'équipe : Depuis mars 2023, l'équipe se voit évoluer avec le départ de Jamille et l'arrivée de Virginie, qui lui succède sur le poste de monitrice éducatrice.

Tous accueillis Lindsay, alternante pour 2 ans, motivée par la découverte du métier d'animateur éducatif. Depuis septembre, Lina que vous avez d'abord connue sur le post agent d'entretien à la Frat séparent finalement au quotidien à Paese en tant qu'agent polyvalent qui a en charge l'entretien des parties communes de Paese, ainsi que l'organisation du repas du vendredi soir et le café du matin.

Cette année nous avons une nouvelle fois pu participer au marché de Noël, créativité et implication des résidents étaient au cœur de ce beau projet.

Enfin, nous vous proposons de découvrir la façon dont est animé le quotidien des différents dispositifs : des activités, des projets développés chaque jour avec vous.

3 – RESSOURCES HUMAINES

Le secteur social en était convaincu : le monde du travail allait profondément être bouleversé par la COVID-19 et ne serait plus jamais vraiment comme avant.

Renforcer la stratégie grâce à la mise en place d'une politique RH ; gérer et accompagner le changement (incluant le développement des compétences, les formations, etc.) organiser et administrer le personnel au quotidien (incluant en partie la gestion de la paie, les tâches administratives, et le respect des obligations légales).

Ainsi, ce qui semble se dégager en 2023, c'est :

- L'engagement de l'ensemble des salariés,
- Pouvoir équilibrer sa vie en plaçant son emploi à un niveau moins central,
- Devoir faire face à la pénurie de main d'œuvre.

La tendance est d'accorder une place grandissante au bien-être au travail : l'ensemble des salariés sont en effet de plus en plus demandeurs d'épanouissement, de sens à leur travail, de reconnaissance et d'autonomisation.

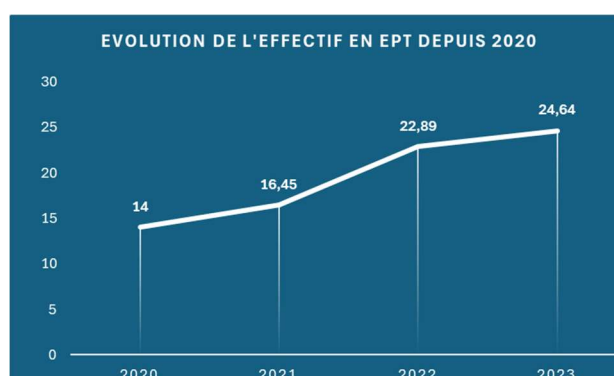
L'association a la volonté de réduire le turnover, de fidéliser les salariés, d'accompagner les changements, de prévenir le plus en amont possible les risques psychosociaux, de travailler à améliorer la qualité de vie au travail.

Une réflexion a commencé à germer en 2023 et se poursuivra en 2024 aboutissant, nous le souhaitons, à la signature d'un accord collectif avec les représentants du personnel sur l'organisation du travail. Il abordera un sujet plus particulièrement : la semaine des 4 jours, etc.

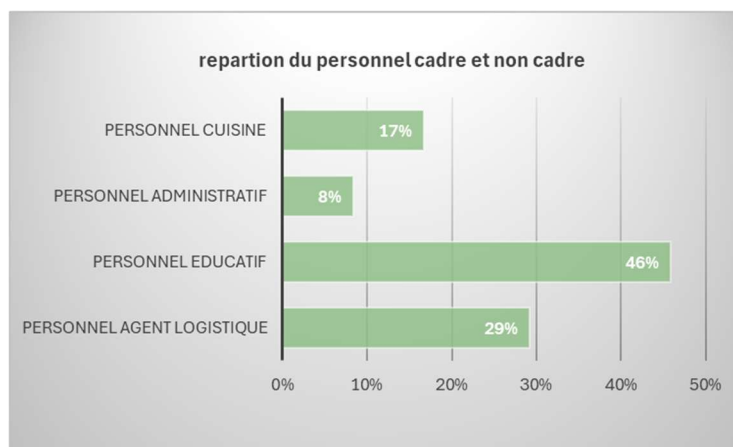
La partie RH est l'une des fonctions support de notre association. Elle s'attache à gérer et à administrer tout ce qui est en lien avec le personnel de la structure, tous métiers et statuts confondus. Cette gestion du personnel épaulée par le cabinet comptable FIDUCIAIRE, comprend également les dimensions d'écoute, d'accompagnement et de conseil indispensables pour manager des femmes et des hommes.

Le rôle principal de la gestion des ressources humaines est de participer à la pérennisation et la croissance de la Fraternité du Partage en coconstruisant avec les salariés de demain. Son rôle est pluriel, à la fois stratégique, social et administratif.

L'emploi



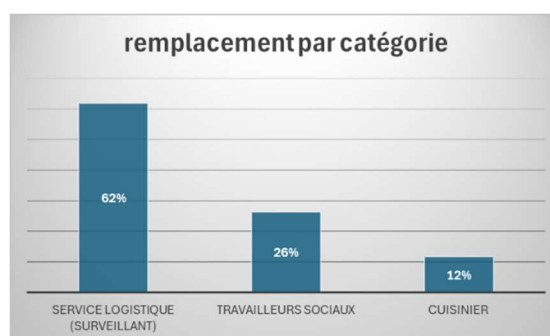
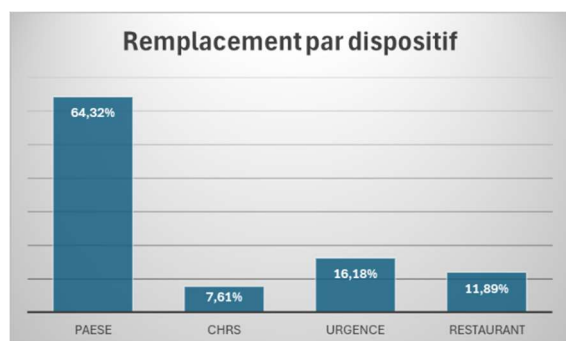
Sur la base des 24 titulaires :



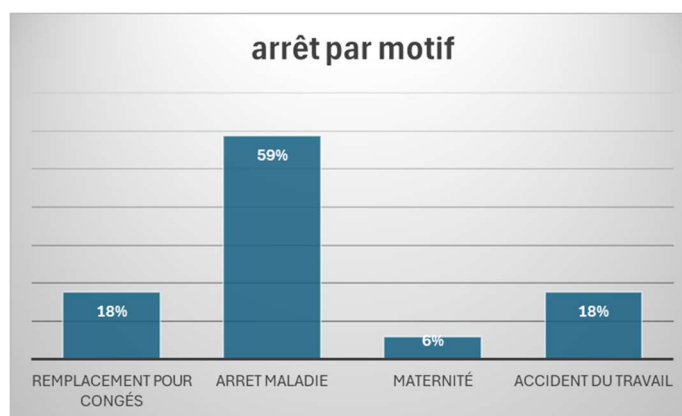
En 2023, nous avons comptabilisé 47 salariés, nous avons accueilli pas moins de 23 remplaçants.

Nous comptabilisons 23 personnes sorties dont **6 qui étaient antérieurement à 2023, salariés de l'association** et 17 entrées et sorties sur la même année.

Entrées sur 2023 : 23 salariés dont **6 personnes sont recrutées en CDI**



Le remplacement est essentiellement dû à des arrêts pour maladie, accidents du travail, maternité et à des remplacements pour congés.



Pour conclure sur le nombre impressionnant de remplacement il est important de préciser que le secteur social souffre d'une pénurie de candidats, soit par :

- Manque d'attractivité, car le social est vécu comme un environnement stressant avec une surcharge de travail administrative, une qualité d'environnement professionnelle qui se dégrade face aux missions (un public différent) et surtout en contradiction avec les attentes des instances qui laisse un manque de reconnaissance sociale.
- Manque de recrue, là où nous avons l'habitude de recevoir plusieurs candidats pour un poste, nous recevons bien souvent un seul CV, voir même aucun. Cela amène à de mauvais recrutement.
- Et puis enfin les salaires posent soucis, et cela pour toutes les catégories professionnelles du social.

Nous avons eu recours à l'intérim et cela est une grande première pour notre établissement.

2. La structure de direction

La Fraternité du Partage est une association avec une histoire riche et une expérience de près de 40 ans dans le secteur social et plus particulièrement celui de l'hébergement.

L'association la Fraternité du partage, régie par la loi du 1er juillet 1901, a été fondée en 1986.

Son but, défini dans l'article 1 de ses statuts, consiste à "rassembler des Laïcs Chrétiens au service des pauvres". L'association s'est toujours appuyée sur un Conseil d'Administration disponible, impliqué, concerné et engagé.

L'articulation entre la gouvernance (représentée par le Conseil d'Administration) et la structure de direction qui reçoit une délégation du Conseil d'Administration précisé le Document Unique de Délégation) est un prérequis incontournable permettant une cohérence des actions menées, une qualité des interventions du terrain, et donc une meilleure reconnaissance de l'association.

Cette articulation prend la forme d'une coopération, d'une aide réciproque à la décision, entre différents acteurs.

=> Le président, le bureau, le conseil d'administration, l'assemblée générale, chacun inscrit dans une logique bénévole assortie d'un pouvoir d'orientation et de contrôle.

=> La directrice, dont la mission est de traduire le projet associatif dans les faits, d'organiser les actions sur le terrain et d'enrichir la gouvernance de son expertise, de l'identification des besoins, de l'adaptation des réponses au contexte et aux enjeux du secteur et des territoires.

La relation entre le président et la directrice de l'association est régulière, le plus souvent hebdomadaire et toujours empreinte de confiance réciproque, de dialogue et de partage d'informations du terrain.

Les réunions de bureau mensuelles permettent de définir et de suivre les actions à mener conjointement.

L'année 2023 ayant pu permettre à l'association de continuer son projet associatif, le rôle de la directrice est de pouvoir traduire ce projet sur le terrain et d'organiser les actions qui font le quotidien des dispositifs.

Pour cela, la directrice de l'association peut s'appuyer surtout sur la Cheffe de service, son assistante, et sur l'ensemble des salariés.

3. Les établissements et services

Champ de l'inclusion sociale : 67 places d'hébergement et un restaurant de 32 places

L'action de la Fraternité du partage relève principalement de l'aide sociale en matière d'hébergement et d'insertion (secteur AHI).

Ultime maillon du système de protection sociale, notre association propose un soutien adapté à toute personne confrontée à de graves difficultés sociales.

- **CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale)**

Les CHRS sont des établissements sociaux et médico-sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles, habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale. Ils ont une mission d'insertion, c'est-à-dire de prise en charge globale sur les plans administratif, familial, formation et emploi, santé, logement, etc. afin de permettre à la personne de bâtir un projet personnalisé de vie autonome.

Le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Sperenza est un établissement social au sens de l'art L312-1 du code de l'action sociale et des Familles (CASF).

Le CHRS s'inscrit dans une démarche de lutte contre les exclusions en référence :

- A la politique de l'association La Fraternité du Partage et à ses valeurs,
- Au schéma de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion de la Corse du Sud (AHI),
- A la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998,
- A la loi de rénovation de l'action sociale du 2 janvier 2002,
- Au plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées de la Corse du Sud (PDALHPD).

Le CHRS **SPERENZA** a pour mission principale d'accueillir « des femmes victimes de violence accompagnées ou non d'enfant(s), des hommes majeurs en situation de grande précarité, connaissant des difficultés : économiques / familiales / d'accès au logement / d'accès à la nourriture / d'accès à l'emploi / d'accès aux transports / de santé (exceptés les cas relevant de la psychiatrie) ». En référence à l'Art. 345-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

A partir de cette mission principale, quatre missions essentielles sont mises en œuvre :

- L'accueil et l'orientation, notamment en urgence des femmes victimes de violence accompagnées ou non d'enfants,
- L'hébergement,
- L'accompagnement social,
- L'insertion sociale.

Au travers de l'accompagnement global proposé, nous nous efforçons d'aider la personne à réaliser ses objectifs en tenant compte de ses réalités sociales, de ses compétences personnelles et de l'ensemble des dimensions de la personne (familiale, économique, liée au logement, à la santé, à la culture, etc.).

La Fraternité du Partage organise l'hébergement selon plusieurs modalités :

- Un *hébergement collectif* dans un bâtiment en centre-ville dont l'association est propriétaire, favorisant une vie ensemble avec un personnel éducatif présent en permanence.
- Un *hébergement diffus* dans des logements loués auprès de bailleurs sociaux (ERILIA et OPH) allant du t3 au t4 et pouvant accueillir hommes, femmes, enfants.

- **Dispositif de places d'urgence**

Ce dispositif doit permettre un hébergement inconditionnel et temporaire au sein duquel une orientation vers les dispositifs existants et une évaluation sociale de la situation de la personne doivent être proposées. Le dispositif d'hébergement d'urgence répond à une nécessité de mise à l'abri immédiate pour toute personne ne disposant pas d'un toit à un instant donné. Les prestations qui doivent être proposées sont également définies par la loi : « cet hébergement d'urgence doit permettre aux personnes d'être accueillies dans des conditions conformes à la dignité de la personne humaine, de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène ».

La Fraternité du partage est déjà reconnue par une bonne partie du public qui fréquente son restaurant social. Les places d'hébergement d'urgence ne peuvent que favoriser une bonne articulation entre tous les dispositifs et notamment l'abri de jour « Stella Maris » qui se situe non loin de notre quartier.

Il est important de rappeler que les places d'urgence s'inscrivent dans une logique d'hébergement temporaire avec une limitation de durée.

L'Hébergement temporaire est conditionné par une prise en charge immédiate et inconditionnelle de personnes isolées ou de couples sans abri.

Le but étant de favoriser les liens sociaux et le développement de la citoyenneté des résidents, la participation et l'expression étant les leviers pour développer la socialisation et la citoyenneté des personnes accueillies.

Et ce qu'elle que soit la nature de l'exclusion dont ils souffrent (personnes rencontrant une problématique de logement, de violences familiales et/ou conjugales, nécessitant une mise à l'abri, de rupture d'hébergement amical/familiale...).

Là aussi, l'hébergement d'urgence est collectif, pouvant accueillir hommes, femmes, couples.

L'ensemble de ces dispositifs dispose d'un personnel éducatif mettant en œuvre un accompagnement personnalisé et global de chaque personne. Les actions d'insertion menées selon le dispositif touchent à la gestion de la vie quotidienne, à la santé, à l'emploi et à la formation, à l'aide éducative budgétaire, au savoir-habiter, à l'équilibre personnel, à la vie sociale et aux loisirs, à l'accès au logement, et à l'orientation la plus adaptée, etc.

- **Paese Di Legnu**

Pour rappel : un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été ouvert pour la mise en place de projets d'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité porté par la DIHAL et la DIPLP.

Notre projet baptisé PAESE DI LEGNU vise à la création d'un projet expérimental d'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective.

Comme l'ensemble des territoires urbains, le grand Ajaccio est marqué depuis de nombreuses années, par la difficulté de prise en charge du public dit des « grands marginaux ». Un sentiment prédomine, celui de l'impuissance à proposer des solutions à ces personnes dans le cadre de l'existant. Ces personnes sont les plus désocialisées et pour certaines, elles n'ont plus ou pas le désir et la capacité de demander de l'aide. Notre projet consiste donc à créer des conditions d'accueil adaptées, à bas seuil d'exigence, et proposer un hébergement de transition à ces personnes vulnérables. L'enjeu principal consiste à rétablir des liens d'inclusion avec des publics devenus distants des institutions et des dispositifs de droits communs établis, dans un contexte de manque de structures intermédiaires, de « passerelles » entre la rue et les lieux d'hébergement classiques.

PAESE DI LEGNU offre un cadre de vie chaleureux aux personnes marginalisées avec leurs animaux éventuels. Ce centre se démarque des structures classiques implantées sur le territoire, par la spécificité de son fonctionnement (un accueil à haut seuil de tolérance) et sa structure physique (un habitat alternatif et modulaire). Ce projet consiste à donner un lieu de vie adapté aux personnes sans domicile fixe, afin, d'abord qu'ils ne meurent pas dans la rue, et qu'ils se reconstruisent selon leurs temporalités, dans un milieu bienveillant, accompagnés de travailleurs sociaux compétents.

Les pavillons d'habitat modulaires ont été construits par une société corse, en pin laricio, conférant à ce lieu de vie un caractère accueillant et bienveillant. Nous pouvons accueillir une vingtaine d'hommes ou de femmes et/ou des couples.

Les résidents ont à leur disposition un habitat alternatif, se situant entre « le dedans et le dehors » et où résident les mêmes voisins qu'à la rue. Le lieu de vie est imaginé par l'association comme un lieu de transition, de réparation et de répit.

- **Un restaurant social dit restauration accompagnée**

La Fraternité du Partage a pour objet de venir en aide aux plus démunis, aux exclus de la société comme à ceux qui sont en voie d'exclusion en leur offrant l'abri et le couvert mais aussi l'accueil, l'écoute et l'accompagnement social dont ils ont besoin pour limiter la spirale de la précarisation.

L'association se mobilise sur la mise en œuvre et la pérennisation d'actions propres qui répondent à la fois à des besoins identifiés du public, s'inscrivent dans le respect de ses valeurs et sont complémentaires de celles développées par les partenaires associatifs et institutionnels. La vocation première de nos actions reste, au-delà des dons de nourriture, l'accompagnement et l'insertion sociale.

C'est pourquoi notre action « La Restauration accompagnée » répond à un besoin vital et tend surtout à participer au maintien du lien social.

Dans le domaine de l'aide alimentaire, la Fraternité du Partage propose une prestation de restauration en salle.

Tout au long de l'année, l'association fournit un repas chaud le midi aux personnes en difficulté, et ce tous les jours de l'année.

Elle sert également des repas froids sous forme de casse-croûtes aux personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas être accueillies dans le réfectoire pour différentes raisons telles que :

- Les animaux de compagnies,
- Des problèmes de comportements (sous l'emprise d'alcool ou drogue, agressivité, violence, etc.) susceptibles de perturber la tranquillité et la sécurité lors de la prise du repas,
- Les personnes hébergées qui ne peuvent être présentes lors du repas car elles ont un emploi.

5 – BILAN DE NOS ACTIONS ET REALISATIONS SUR LE TERRAIN

CHRS SPERENZA

Situé au 20 rue Hyacinthe Campiglia au cœur de la ville d'AJACCIO a une capacité de 36 places et 2 places de « placement extérieur ».

Modalités d'hébergement : collectif et diffus

Le collectif est établi sur le 20 rue hyacinthe Campiglia – le diffus est regroupé dans les appartements proposés par les bailleurs sociaux notamment ERILIA qui nous loue 7 appartements dans le quartier des salines, de la mandarine et de Petra di Mare ; Et l'Office public de l'habitat avec 1 appartement situé sur l'ATRIUM.

Le public accueilli : hommes, femmes possiblement accompagnées d'enfants

Le nombre de nuitées réalisées : 12430

Taux d'occupation 97 %

Nombre de personnes présentes : 64

Nombre d'admission : 31

Nombre de sortie : 30

Durée moyenne de séjour : 13 mois

Taux de rotation : 47.65 %

Chiffres clés :

Nous avons accueilli, en 2023, 59 ménages soit 64 personnes différentes :

- 59 adultes
- 5 enfants

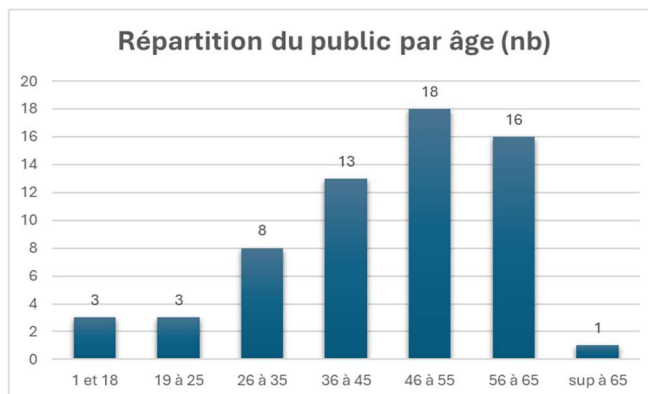
31 nouvelles personnes intègrent la structure et présentent à l'entrée des profils différents, souvent des difficultés de gestions et d'ordre financier, mais aussi des personnes qui révèlent des pathologies reconnues d'ordre psychiatrique et/ou somatique, des personnes sous addictions voire poly addicts, des auteurs de violences, des victimes de violences, autant de diversité essentiellement due à un manque de structure adaptées à leurs besoins.

Ces nouveaux profils nécessitent de la part de l'équipe du CHRS de se former et d'adapter l'accompagnement proposé. Le chemin sera long car la priorité n'étant pas ici d'amener les personnes vers une insertion professionnelle mais de leur permettre de se réaliser en prenant en compte leurs potentialités, leurs fragilités, en les accompagnants vers les actes de la vie quotidienne, en leur permettant de gagner en autonomie, en les formant au savoir habiter, au prendre soin de soi etc... Reprendre confiance en soi, prendre conscience de sa valeur mais aussi de ses limites en n'occultant pas la problématique de santé et la nécessité de soins. Cela permet d'appréhender la suite plus sereinement, et de pouvoir les accompagner vers d'autres logements plus adaptés.

Données statistiques relatives aux personnes accompagnées au CHRS en 2023

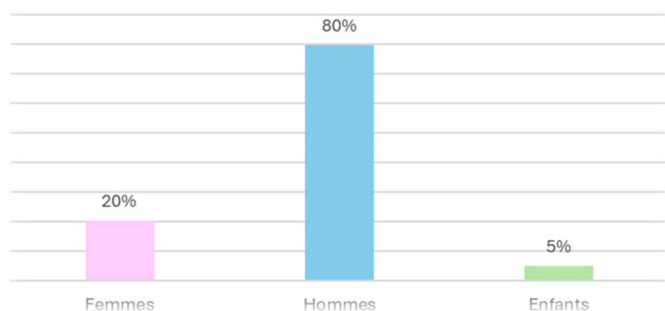
- Leur âge

La moyenne d'âge du public accueilli est de 47 ans.



- Typologie

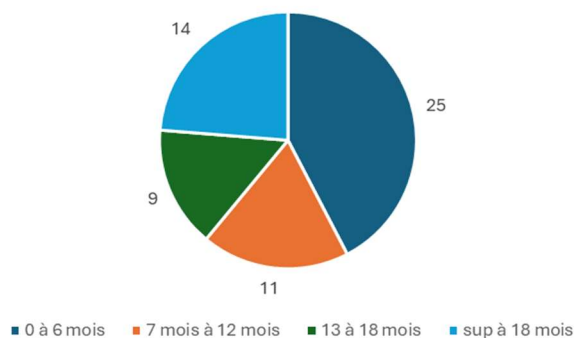
répartition des résidents par sexe



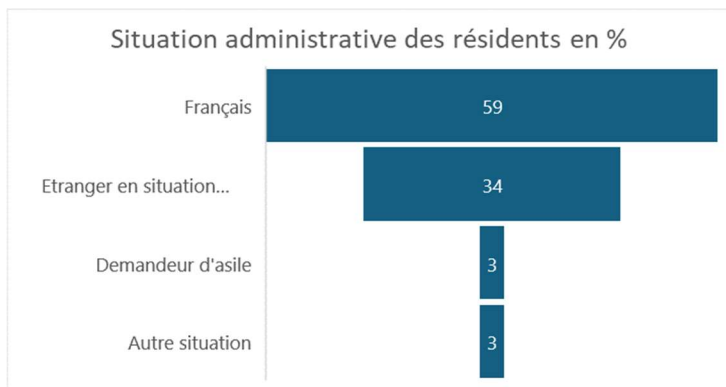
On constate nettement une proportion plus importante dans l'accueil d'un public masculin à hauteur de 80%. Cette donnée tend à perdurer au regard de la répartition des personnes en demande d'hébergement sur le territoire, faite par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) vers les autres ESMS qui font état de spécificités d'accueil (notamment pour les mères accompagnées d'enfants victimes ou non de violences conjugales ou les familles).

- La durée de séjour

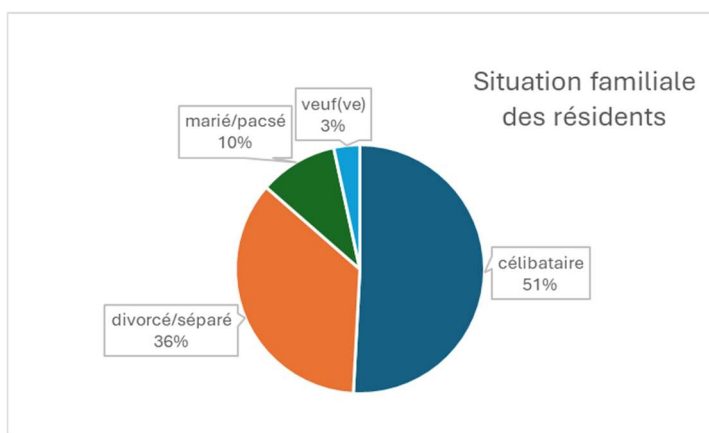
La moyenne de séjour du public accueilli en 2023 est de **13 mois** contre 21.52 mois en 2022. On constate une nette diminution du temps de présence des personnes accompagnées au CHRS de 8.52 mois. Cet écart peut s'expliquer par différents facteurs tels que : la capacité à accéder au logement autonome stimulée par une équipe de professionnels complémentaires et étoffée qui proposent des solutions adaptées aux problématiques des personnes accueillies et ainsi lève les freins rencontrés (accompagnement aux actes de la vie quotidienne, ouverture des droits et aide au maintien des droits, travail budgétaire, estime de soi par la mise en œuvre d'activités de valorisation des potentialités de la personne, etc.)



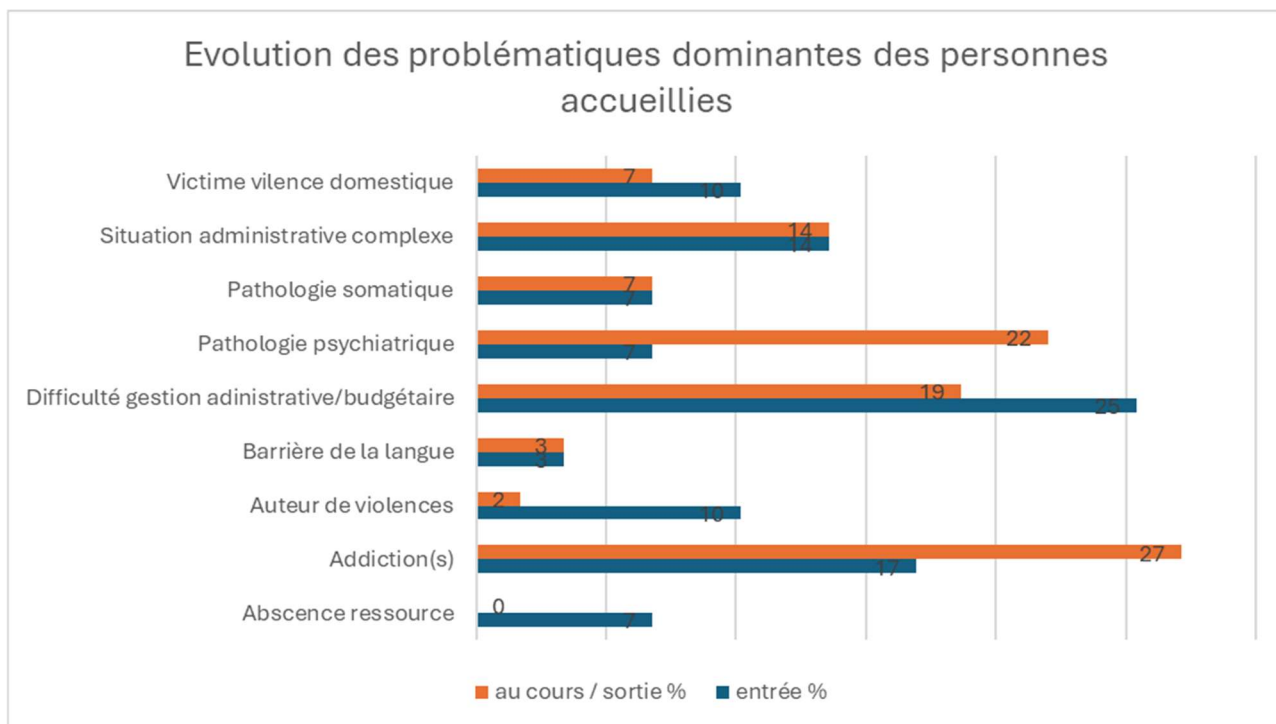
- La situation administrative



- La situation familiale



- Les problématiques dominantes à l'entrée et au cours du séjour/sortie

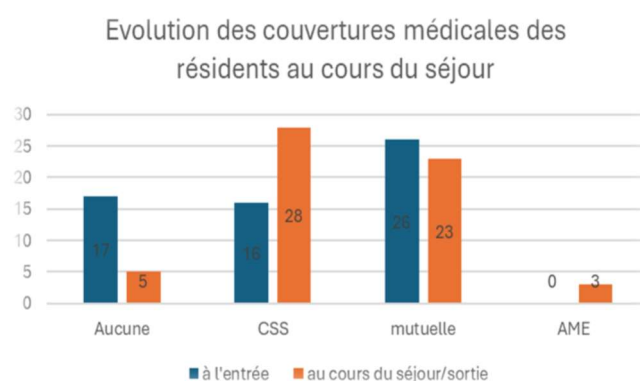


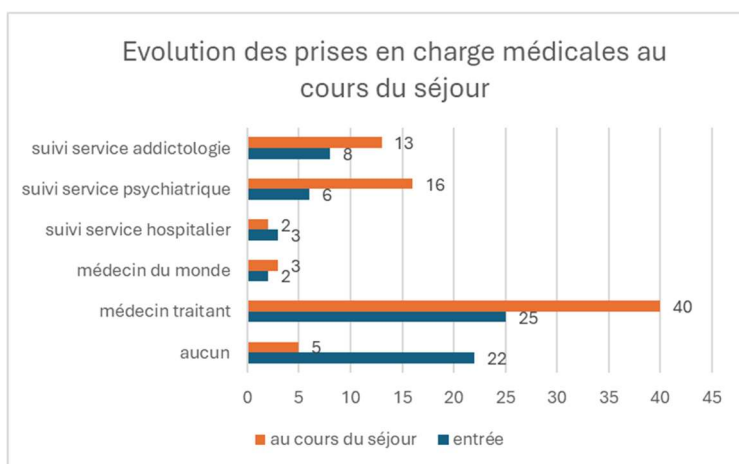
Il est intéressant de constater certains écarts qui apparaissent ci-dessus :

- Une augmentation de **15 points** concernant les pathologies psychiatriques comme problématique dominante des personnes accompagnées. Ces dernières ne sont pas repérées à l'entrée : c'est-à-dire que les personnes accueillies ne font pas état de leur santé mentale à l'entrée en CHRS (tabou sociétal, déni, dissociation du social et du médical, n'est pas vécu comme une problématique par la personne, etc.). Il est fréquent et les chiffres tendent à le démontrer que l'état de santé mentale des personnes se révèle au cours du séjour et bien souvent il devient la problématique dominante dans l'accompagnement mis en œuvre car il pose un problème (comportement inadapté, idée délirante, passage à l'acte, phénomène de décompensation, etc).
- Une augmentation de **10 points** concernant les addictions comme problématique dominante des personnes accompagnées. Une fois encore les personnes ne se présentent pas à l'entrée en exposant que ses consommations lui posent un problème. Même si on peut constater que 17% d'entre eux le font, ici on peut expliquer ce phénomène par la mise en œuvre de la réduction des risques alcool exposée et pratiquée par l'ensemble des personnels formés à cette approche. Dès la préadmission au CHRS, la pratique de la RDRA est expliquée au futur résident, elle est visible dans les locaux et enfin les personnes accompagnées entre elles, en témoignent. La pratique de la RDRA ne concerne que l'alcool, c'est pourquoi, il perdure encore un écart de 10 points. Certaines consommations (produits stupéfiants) ne sont que très rarement évoquées à l'entrée au CHRS par les personnes accueillies. (**Perspective – axe de travail 2024 – partenariat CAARUD**).
- Une baisse de **7 points** concernant l'absence de ressource et de **6 points** concernant les difficultés de gestion administrative/budgétaire comme problématique dominante des personnes accompagnées, comme lecture du travail accompli autour des projets personnalisés des résidents.

- **La santé**

Ce graphique nous permet de démontrer une augmentation des couvertures médicales (+ 15 points pour les CSS et AME) des résidents au cours de leurs séjour et parallèlement une baisse du non-recours au droit (- 12 points). L'équipe a largement collaboré avec les services de la Caisse Primaire d'assurance maladie d'Ajaccio pour atteindre ces résultats (formation CPAM, ratification d'une convention Fraternité/CPAM pour le développement d'une plateforme informatique de collaboration.)





Ici, on peut constater une baisse significative du non-recours au soin (-17 points) et une augmentation vers le parcours de droit commun par le choix d'un médecin traitant (+15 points). L'accès aux soins spécifiques est en augmentation également au cours du séjour :

- Augmentation de **10 points** dans l'accès et le suivi par un service de psychiatrie privilégié par la mise en place de permanences hebdomadaires d'infirmiers psychiatriques de l'équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) détachés de l'hôpital de Castelluccio vers notre établissement ainsi que la mise en place d'un service « d'aller vers » du psychiatre de l'EMPP de façon mensuelle où ce dernier se rend disponible pour l'équipe et les résidents. La venue et la disponibilité du psychiatre sur notre établissement est un véritable levier dans l'accompagnement des résidents notamment par le fait que les services de soins sont surchargés et qu'il n'est pas rare que le public soit reçu dans un délai important. *A noter également que 19% du public a refusé une démarche de soin en psychiatrie alors qu'elle aurait été nécessaire.* Ici se révèle les limites de prise en charge proposée en CHRS et le besoin accru de personnel soignant. L'équipe a pu assister à une formation de 2 jours proposée par l'ARS autour de la santé mentale, cette dernière a été grandement bénéfique dans le repérage et la compréhension autour de la santé mentale. *Mais que faire des personnes qui refusent le soin nécessaire à l'établissement de leur projet d'insertion ?* Ces dernières ne représentant pas un risque ou péril immédiat pour la cité, l'obligation de soin ne les concernent pas, elles sont cependant en incapacité de construire une insertion. (**Perspective – axe de travail 2024 – formation récurrente des travailleurs sociaux à la santé mentale**)
- 41% du public accompagné au CHRS en 2023 présente une addiction à l'alcool identifiée. 54 % d'entre eux ont choisi de poursuivre ou de débiter une démarche de soin. Les 46 % restants ne sont pas entrés dans une démarche de soin mais de réduction des risques alcool avec comme objectif que leur consommation ne pose pas un problème à l'établissement de leur insertion globale dans la cité. C'est pourquoi on constate une faible augmentation de **5 points** vers les services d'addictologie. Ces derniers ne sont souvent pas prêts à l'abstinence qui est visée dans le soin. C'est pourquoi la pratique de la RDRA paraît encore une réelle opportunité dans l'accompagnement en CHRS.

- La situation professionnelle

Niveau d'études : 54% des personnes accueillies possèdent un diplôme de niveau 3.

N'est pas allé à l'école	0
Fin étude primaire	3%
Brevet collège ou niveau	14%
CAP/BEP ou niveau	54%
Baccalauréat ou niveau	14%
Enseignement sup	5%
NSP	10%

Evolution des situations professionnelles au cours du séjour

Sur l'ensemble des personnes accueillies en 2023, **26%** d'entre elles occupe un emploi à l'entrée au CHRS contre **52%** au cours ou à la sortie du CHRS, soit **le double**. **73%** du public a occupé un emploi ou une formation pendant son séjour au CHRS.

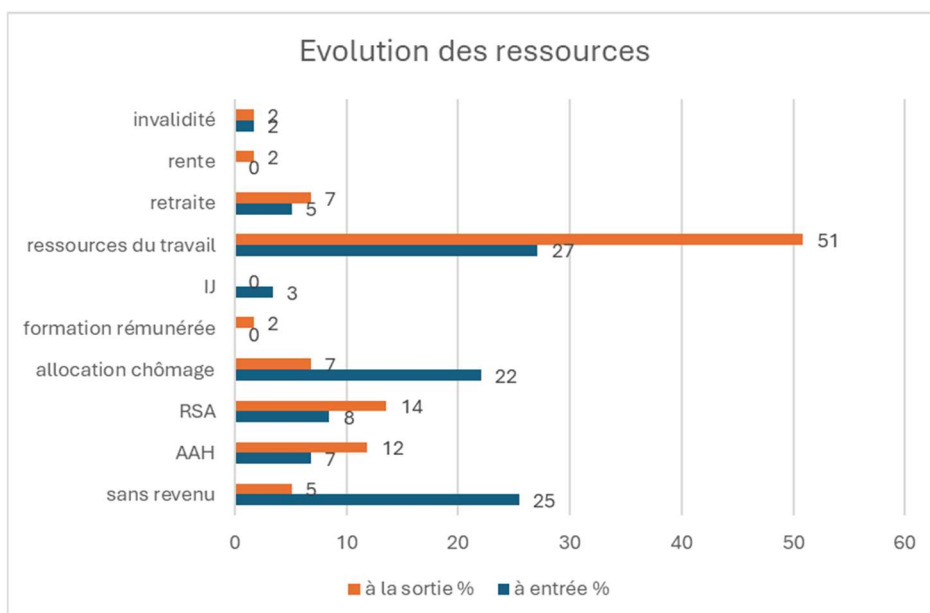
Le tableau ci-après permet de constater :

- Un travail de régularisation des situations administratives a été opéré, c'est pourquoi une baisse de 5 points des personnes « sans droit au travail » est à noter, ramenant cette catégorie à **2%** du public.
- La **moitié** des personnes inscrites à pôle emploi et en recherche d'une activité ont trouvé un emploi.
- **31%** du public occupe un emploi en contrat à durée indéterminé (CDI), c'est une part importante qui a pris une augmentation de 17 points au cours du séjour.
- **12%** du public occupe un emploi de l'insertion par l'activité économique (IAE et dispositif 1^{ère} heures). **21** orientations sur la plateforme de l'inclusion ont d'ailleurs été effectuées par les travailleurs sociaux.

	Situation professionnelle à l'entrée (%)	Situation professionnelle au cours/sortie (%)
Sans droit au travail	7	2
Recherche d'activité et inscrite à pôle emploi	20	10
Recherche d'activité et non inscrite à pôle emploi	10	3
Sans activité	24	27
Intérim	3	0
CDD	12	7
CDI	14	31
Emploi IAE 1ères heures	3	10
Emploi saisonnier	0	2
Retraité	0	0
Arrêt longue maladie, congé parental, invalidité	5	5
En formation	2	2
	0	2

Globalement, on peut relever que l'axe concernant l'insertion professionnelle est largement accompagné dans le cadre des projets personnalisés des résidents avec un réseau qui s'étoffe (Pôle emploi, AFPA, CFA, entreprises de l'IAE, etc.).

- La situation budgétaire



Il est intéressant de noter une baisse de - **20 points** de la catégorie des personnes ne disposant pas de revenu, relative à l'ouverture des droits du public (RSA et AAH) et à l'insertion professionnelle de ces derniers.

En lien avec les résultats portés précédemment et relatifs à l'insertion professionnelle des résidents, on constate une forte augmentation des revenus du travail des résidents entre leurs entrées au CHRS et au cours/sortie de l'établissement soit **+ 24 points**. Et de fait une baisse des allocations chômage de - **15points**.

Outre le fait d'accompagner les personnes accueillies à disposer de ces droits et à l'insertion professionnelle, l'équipe a beaucoup travaillé à l'assainissement du budget du public. Effectivement, à l'entrée au CHRS, 20% du public a des dettes contra 7 % au cours su séjour ou à la sortie. L'accompagnement budgétaire est un axe majeur dans l'insertion globale des personnes accueillies, qui reste extrêmement compliqué à mettre en œuvre car intimement lié aux situations d'addictions (une part importante, voire totale du budget de la personne est destinée à l'achat des produits consommés) et déclaratif. C'est pourquoi, il n'est pas rare de voir apparaître des situations complexes lors de l'attribution d'un logement (épargne non constituée notamment).

- **L'hébergement**

Raison majeure de l'arrivée au CHRS

Rupture hébergement familial	17%
Rupture hébergement amical	2%
Rupture conjugale	20%
Sans hébergement/logement	29%
Sortie hôpital	5%
Personne sous-main de justice	7%
Sortie de prison	3%
Violences conjugales	8%
Expulsion locative	5%
Autre	3%

37% des personnes accueillies intègrent le CHRS à la suite d'une rupture de l'hébergement familial ou conjugale et 29% parce qu'elles n'ont pas ou plus de solution d'hébergement ou logement. Ces chiffres révèlent la fragilité et la précarité des parcours des personnes accueillies.

Etablissement précédent l'entrée en CHRS

Place urgence	56%
Autre ESMS	3%
Logement	17%
Hébergement	14%
Prison	7%
Hôpital général	0
Hôpital psychiatrique	2%
Rue/squat	2%

On constate que les personnes accueillies en CHRS sont pour la moitié d'entre elles séjourné sur une place d'urgence via le dispositif 115. La mobilité géographique entre le précédent hébergement et le CHRS démontre que 88% du public est issue de la région Corse du sud.

- **Le logement**

Il apparait que 68% des personnes accueillies ont déjà été locataires. La raison majeure pour laquelle la personne n'est plus dans le logement est une rupture conjugale ou familiale à hauteur de 49%.

Les recherches de logement : 88% des personnes accueillies n'ont pas fait de demande de logement social avant l'entrée en CHRS contre 41% au cours ou à la sortie du CHRS soit une baisse de 47 points. Ces données révèlent à la fois que les arrivées sur le CHRS sont dans la majorité des cas liées à une rupture brutale des conditions d'hébergement précédentes ; et que l'axe d'insertion par le logement est largement travaillé dans le cadre des projets personnalisés.

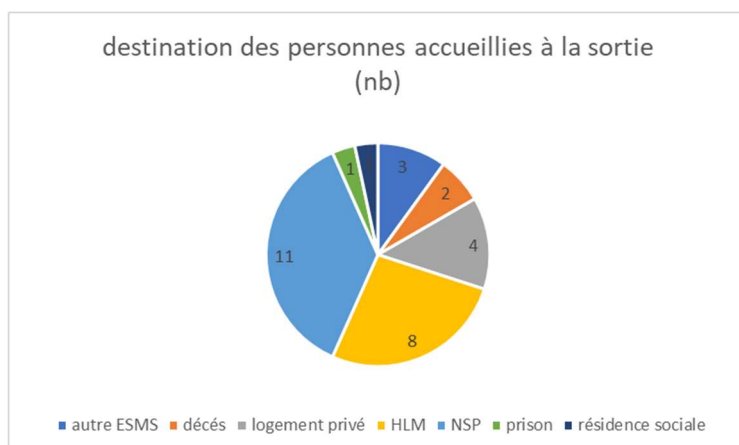
88% des personnes accueillies n'ont pas fait de recherche de logement privé avant l'entrée en CHRS contre seulement 69% au cours ou à la sortie du CHRS soit une baisse de 19 points. L'accès au parc privé reste conditionné à des revenus et des garanties dont le public ne dispose pas.

Le droit au logement opposable : 28% des personnes accueillies ont constitué un recours devant la commission de médiation de la Corse du sud en 2023. Les critères d'éligibilité à ce droit tels que 6 mois d'hébergement en ESMS ou des justificatifs de recherches dans le parc locatif privé, sont des freins à la mise en place d'un recours selon les personnes accueillies.

Les obstacles : 61% des personnes accueillies ont rencontrées des obstacles (addictions, budget, troubles psychiques, problème administratif, ressources insuffisantes, etc.) pour l'accès au logement, 34% de ces mêmes personnes ont cumulé plusieurs obstacles. L'obstacle le plus représenté est celui lié aux addictions qui à son tour entraîne des problèmes liés au budget.

- **Destination à la sortie**

Au cours de l'année, 32 sorties ont eu lieu : 12 sorties vers le logement autonome, 11 vers une destination inconnue (certaines personnes décident parfois de quitter l'établissement sans nous informer de la destination qu'ils ont choisi, d'autres sont exclues pour des phénomènes de violence). 2 décès ont lieu et ont affecté profondément l'équipe.



L'URGENCE

Dispositif de 9 places d'urgence :

Le droit à un logement décent et indépendant (...) est garanti par l'Etat « à toute personne qui, résidant sur le territoire français de façon régulière (...) n'est pas en mesure d'y accéder par ses propres moyens ou de s'y maintenir ». Toutefois, pour les personnes à la rue souffrant de difficultés économiques et sociales, de problématiques liées à des conduites addictives, d'exclusion, l'accès à un logement individuel autonome est parfois difficilement envisageable. Mais comme tout individu a droit à un « chez soi » pour exercer tous les aspects de sa citoyenneté, le gouvernement tend à multiplier et diversifier les dispositifs allant de l'accueil à l'hébergement d'urgence, de stabilisation, d'insertion, au logement adapté conjugués à un accompagnement social.

Rappel de la mission d'urgence

Ce dispositif doit permettre un hébergement inconditionnel et temporaire au sein duquel une orientation vers les dispositifs existants et une évaluation sociale et médicale de la situation de la personne doivent être proposées. Le dispositif d'hébergement d'urgence répond à une nécessité de mise à l'abri immédiate pour toute personne ne disposant pas d'un toit à un instant donné.

L'accueil se fait à Ajaccio au siège de l'association sis 20 rue Hyacinthe Campiglia, au sein d'un lieu de vie collectif offrant un cadre de vie chaleureux et convivial.

Modalités d'hébergement : L'hébergement proposé est de type collectif essentiellement situé au premier étage décomposé comme suit :

- 3 chambres doubles.
- 3 chambres seules (dont une au deuxième étage).

Installation / équipement des parties communes

Une buanderie par étage (équipée de machine à laver et sèche-linge – 2 toilettes – 2 douches – 1 salle d'eau).

L'espace commun au rez-de-chaussée est complété par un salon TV – une salle informatique faisant office de bibliothèque – une salle de restaurant.

Le public accueilli : hommes, femmes, seuls ou en couple

Le nombre de nuitées réalisées : 3139

Taux d'occupation 92.45 %

Nombre de personnes présentes : 92

Nombre d'admission : 80

Nombre de sortie : 83

Durée moyenne de séjour : 32 jours

Taux de rotation : 88.58 %

Orienteur : 115

L'équipe

Un moniteur-éducateur et une animatrice socioculturelle à plein temps.

Les horaires de travail permettent d'assurer des temps de présence H24.

L'accueil

Les places d'urgence sont ouvertes 7 jours/7.

L'accueil est de courte durée et doit permettre de poser la situation d'urgence et d'envisager un avenir à plus long terme, d'un point de vue logement ou hébergement.

L'horaire de l'accueil

L'accueil s'effectue à 18 heures pour tous les nouveaux arrivants et jusqu' à 20 h.

Durée de séjour

L'article 4 de la loi DALO a instauré le principe de continuité qui stipule : « toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite et jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins ou vers un logement adapté à sa situation ».

Cette loi vient en contradiction avec le principe de l'hébergement d'urgence qui lui donne un principe de temporalité. Effectivement si nous nous conformons à l'article 4 de la loi DALO alors, nous nous installons dans un dispositif d'hébergement de type stabilisation. Et nous risquons fortement d'emboliser très rapidement les places d'urgence. C'est pour cela que nous appliquons le principe d'un contrat de séjour de 30 Jours, renouvelable une seule fois si la personne adhère à son accompagnement.

La perspective d'un contrat de 30 jours s'inscrit dans un souci d'équité, dans un souci de fluidifier le dispositif, et surtout pour pallier une probabilité d'installation. Le contrat de séjour pourra aller d'une nuitée à 30 jours.

En contrepartie, si une solution d'hébergement est proposée à la personne en situation d'urgence et que cette personne décline cette offre sans aucun motif valable, alors il serait immédiatement mis fin à l'hébergement.

Chiffres clés :

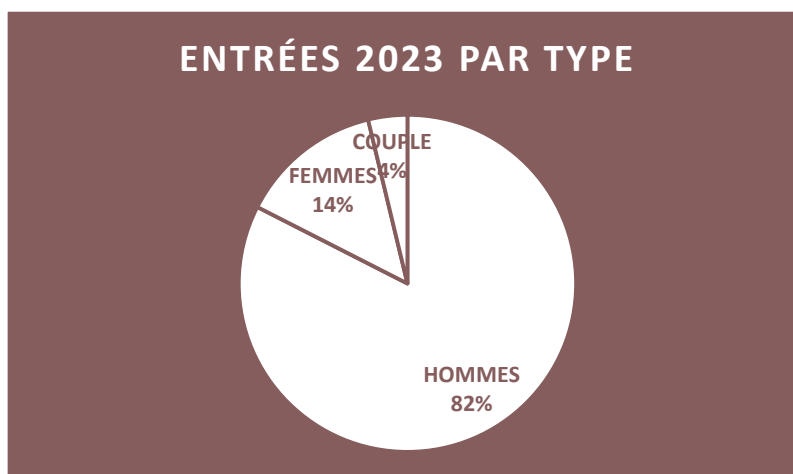
Nous avons accueilli, en 2023, 89 ménages soit 92 personnes :

- 75 hommes
- 11 femmes
- 3 couples

80 nouvelles personnes intègrent la structure et présentent à l'entrée des profils différents, souvent des difficultés de logement en général hébergé chez un tiers ou SDF, mais aussi des personnes qui cumulent des pathologies reconnues d'ordre psychiatrique et/ou somatique, des personnes sous addictions voire poly addicts, des auteurs de violences, autant de diversité essentiellement due à un manque de structure adaptées à leurs besoins.

Données statistiques relatives aux personnes accompagnées sur le dispositif des urgences en 2023

- Typologie

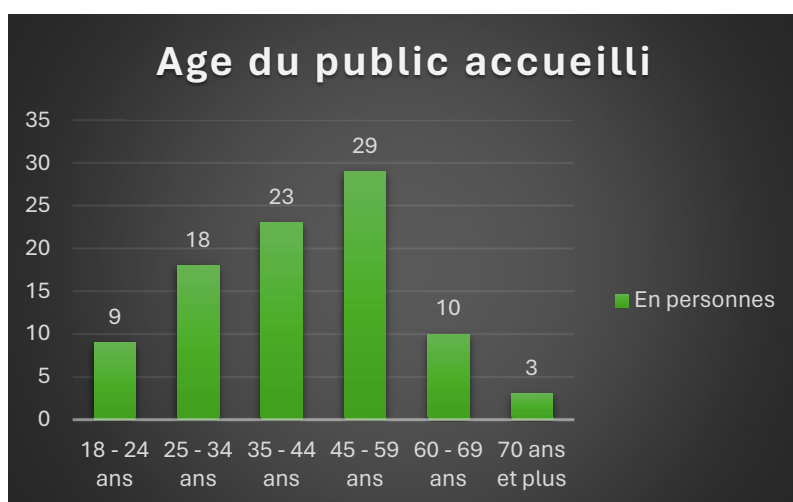


- Leur âge

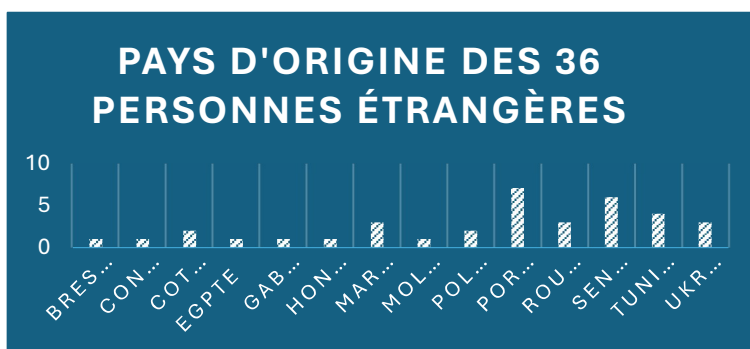
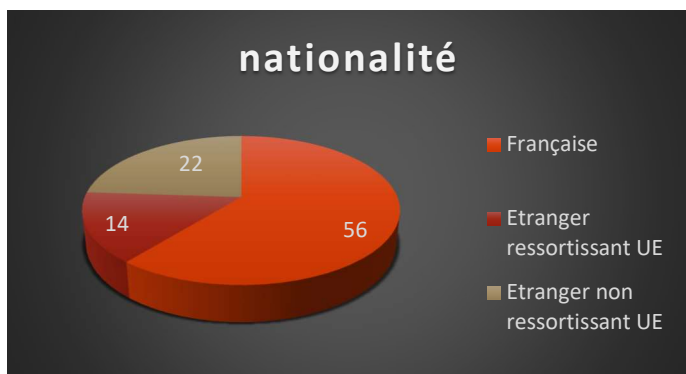
La moyenne d'âge est de 44 ans

La personne la plus jeune a 19 ans et la plus âgée a 83 ans.

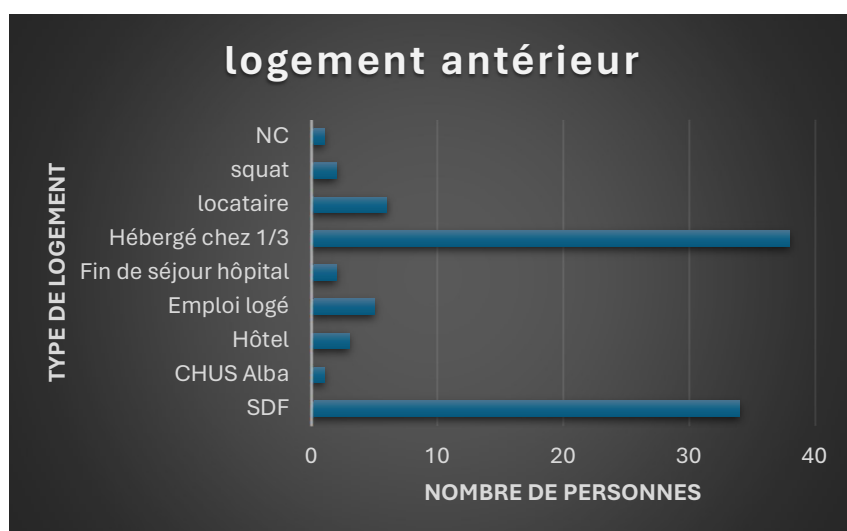
A titre exceptionnel et eu égard à son âge cette personne cumule un séjour de 128 jours jusqu'à ce qu'une solution de sortie lui soit proposée.



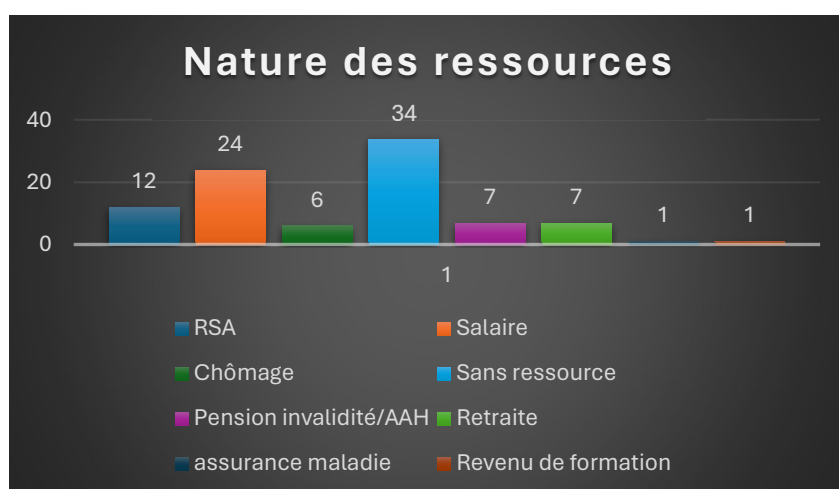
- La situation administrative



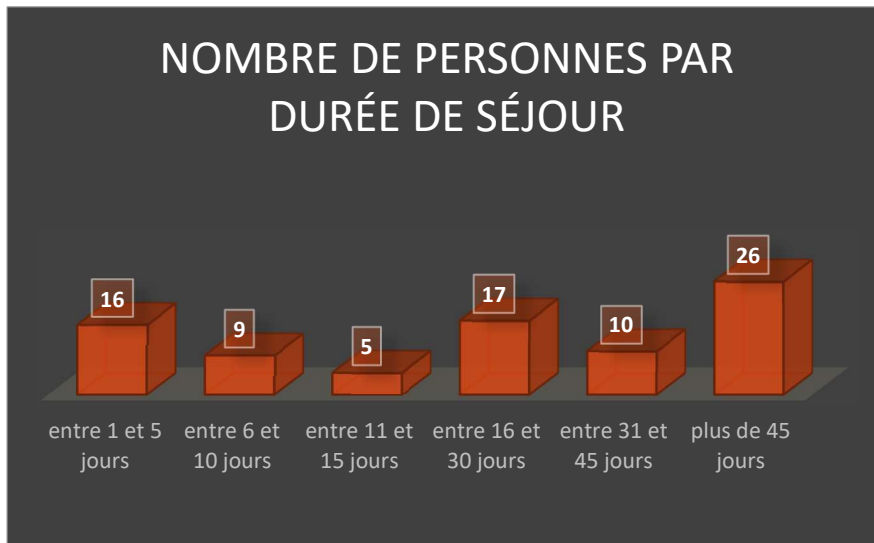
- La situation antérieure



- Les ressources

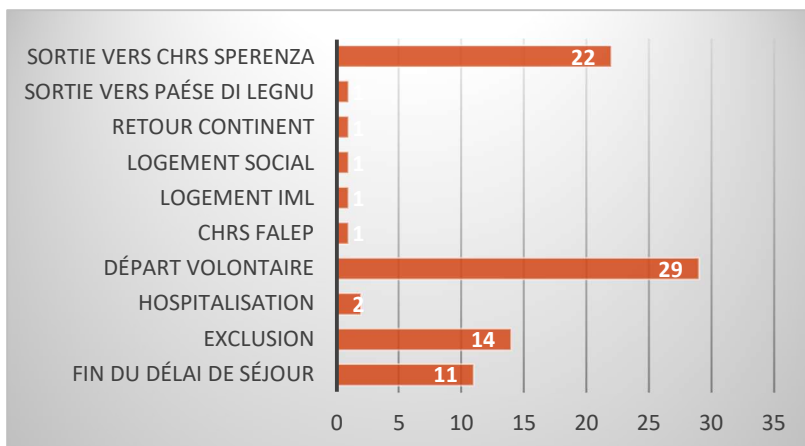


- La durée de séjour

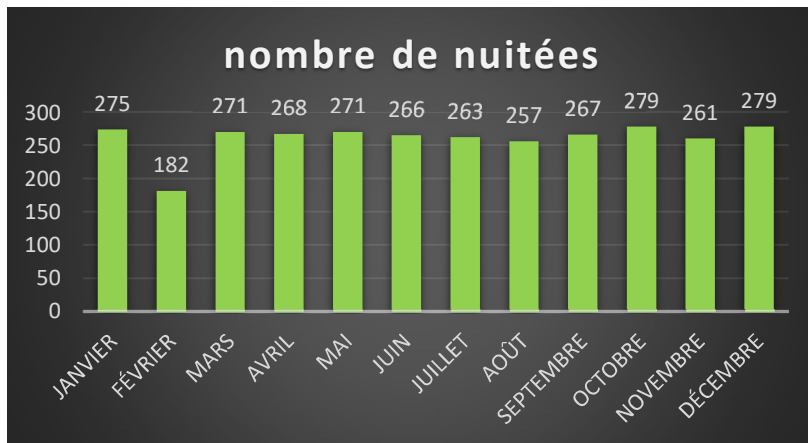


Les sorties concernent 83 personnes soit 73 hommes et 10 femmes

- Motif de sortie



- **Les résultats**



Un taux d'occupation de **92.45** contre 90.14%.

Nous cumulons 3139 nuitées sur 3285 autorisées ;

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il s'agit un taux d'occupation corrigé – explication :

Un mois de 31 jours autorise 279 nuitées (maximum)

Un mois de 30 jours autorise 270 nuitées (maximum)

Sur l'année 2023 nous avons subi une infestation de punaise et parfois une remise en état des lieux par suite de dégradation d'un public inadapté à la vie en collectivité, ce qui n'a pas permis de mettre à disposition le nombre total de places autorisées. Ainsi nous avons perdu 146 nuitées.

Rappelons que nous sommes tributaires des orientations du 115, nous perdons également 239 nuitées par manque d'orientation 115, les publics peinent à accepter des chambres doubles.

Taux d'inoccupation est de 7.55%.

SPIP - Placement extérieur

Le public accueilli : hommes, femmes,

Le nombre de nuitées réalisées : 348

Taux d'occupation : 63 %

Nombre de personnes présentes : 3

Nombre d'admission : 3

Nombre de sortie : 1

Durée moyenne de séjour : 116 jours

Taux de rotation : 66.6 %

Orienteur : Uniquement le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)

Conformément au Code de procédure pénale et code pénitentiaire, la mission du SPIP est de contribuer à prévenir la récidive en favorisant la désistance des personnes dont elle a la charge, de favoriser leur réinsertion sociale, de rechercher les moyens d'individualiser et d'aménager les peines et de prévenir les effets désocialisant de l'incarcération.

L'association "Fraternité du Partage" a pour mission de favoriser la réinsertion sociale d'un public en difficulté (hébergement, droits sociaux, emploi, santé, gestion financière).

Le partenariat entre le SPIP et l'association "Fraternité du Partage" remonte à 2016. Devant l'évolution des situations et des normes législatives et réglementaires, il a été décidé de réactualiser en 2023 le cadre juridique de ce partenariat désormais appelé : « Accompagnement renforcé du public justice ».

Et de signer une nouvelle convention qui nous permet d'élargir la capacité d'accueil à 2 personnes et de pouvoir accueillir des personnes en CHRS sous bracelet électronique.

Le Public faisant l'objet d'une mesure de justice sous écrou et orientée par le SPIP :

- Il s'agit de détention à domicile sous surveillance électronique – le cas échéant mobile - (DDSE / DDSEM)
- De Placement à l'extérieur sans surveillance de l'administration pénitentiaire (PE)

L'association est rémunérée en fonction des mesures de placement sur la base d'un prix de journée allant de 35 € à 45 €.

Nous avons accueilli 3 personnes en placement extérieur cette année.

Les moments importants 2023

1. La démarche participative

1.1. Expression et participation des résidents

L'expression et la participation des résidents sont de véritables leviers à leur pouvoir d'initiative.

Le philosophe Paul RICOEUR appuie notre réflexion sur la question sociale, lorsqu'il affirme que le pouvoir d'agir et la co-construction « font partie des moyens à mettre en place pour restituer les possibilités sociales réelles des personnes en situation de difficultés car ils favorisent des mises en situation pouvant aider une personne à retrouver ses capacités humaines, condition de son accès à l'autonomie ». Cette réflexion prend un détour théorique pour mieux montrer la personnalisation des activités à travers le collectif et l'activation du lien social.

C'est pourquoi cette année encore nous avons poursuivi les actions engagées et développé de nouvelles actions en axant l'accompagnement des résidents sur la promotion de leur expression et leur participation.

- « L'atelier cuisine »

Est une action collective récurrente s'inscrivant dans une démarche d'accompagnement des personnes hébergées. Il s'agit d'un moment convivial qui réunit des personnes pour cuisiner un plat ou un repas dans une ambiance chaleureuse où le groupe de participants est guidé par la cheffe de cuisine dont le but est de contribuer au changement des pratiques alimentaires chez les personnes en situation de précarité. L'objectif est le développement du « pouvoir d'agir », la création de liens en lutte contre l'isolement et le développement de savoirs et de savoir-faire.

Les ateliers cuisines sont mis en place depuis l'arrêt de la prestation CROIX ROUGE. Ils ont lieu tous les vendredis soir. Les repas sont préparés par et pour les résidents.



- « Les soirées à thèmes »

Le projet s'articulant autour de l'organisation de soirées à thème initié l'année dernière s'est poursuivi naturellement cette année. Ce dernier a de nouveau suscité un véritable engouement auprès des personnes accueillies (atelier cuisine, décoration de salle, ambiance musicale) et mis une fois encore en exergue la régulation plus aisée de la vie collective.

Le projet dont les objectifs initiaux étaient les suivants : s'inscrire dans une dimension collective de partage et de vivre ensemble ; promouvoir le lien social et participer à la vie de

l'établissement en étant « acteur » a pris une dimension non négligeable autour de la notion « d'acteur ». Effectivement, nous avons pu remarquer que les personnes accueillies qui participent à la conception d'un évènement se sentent valorisées (organisation coconstruite, responsabilisation autour d'une tâche, estime de soi grandissante, etc.)



Les soirées à thèmes

- Les Conseils d'étages

Les conseils d'étages ont été créés dans le but de favoriser l'expression et la participation des personnes accueillies sur des thématiques qui les concernent directement comme le « vivre ensemble » et relevant du fonctionnement de l'établissement. Cette année, un travail a été mis en œuvre autour du livret d'accueil de l'établissement qui a été totalement repensé et a donné lieu à une nouvelle version.



- Les animations

Une réflexion a été portée autour de la place qui doit être donnée à l'animation dans l'établissement qui assure l'accompagnement individuel des personnes : Il est difficile d'accompagner la personne accueillie en CHRS lorsqu'elle n'est pas en demande d'aide : l'institution et l'accompagnateur se trouvent en effet aux prises avec la commande de réinsertion sociale à laquelle la personne n'est pas forcément prête car en conflit avec la réalité sociale. Nous proposons de voir la réinsertion sociale en plusieurs étapes et comportant une aire de transition : des activités de loisirs permettant la rééducation au lien

social, sans enjeu de travail, mettant l'accent sur le plaisir et le potentiel de créativité, et favorisant l'instauration d'une relation différente à l'accompagnateur. L'objectif est de travailler la confiance en soi pour faire émerger un désir et une demande d'aide. Cette vision des choses modifie la façon d'appréhender la notion de réinsertion sociale en CHRS, elle suppose que les difficultés psychiques de la personne accueillie soient prises en compte avant toute confrontation à la réalité sociale.

Il existe bien un lien intrinsèque entre le processus d'insertion et l'animation collective, le développement personnel et la sociabilité, en résumé, le lien qui donne à l'être humain la capacité à la fois individuel et social.

C'est pourquoi, cette année le projet relatif aux animations mises en œuvre a été développé et vise toujours une finalité axée sur l'insertion en mobilisant les ressources et compétences de la personne dans la prise en charge de son projet de vie, en devenant acteur de sa vie ; en restaurant le lien social ; en facilitant la communication et l'expression ; en donnant le goût d'aller vers l'autre, en s'ouvrant sur l'extérieur.

Cette année nous avons initiée de nombreuses animations :

- Les ateliers « travail manuel » (macramé, dessin, peinture, etc.) ont été mis en œuvre dans le but de créer du lien et de faire baisser les tensions inévitables à la promiscuité de la vie collective. Cependant au travers de ces activités, il ressort également qu'elles sont de véritables supports à la valorisation individuelle et au dynamisme collectif.



- Les activités « Voile »
L'association a signé une convention avec Mare Insème permettant à nos publics de pouvoir s'évader sur ces temps de voile.



- Les sorties

ARRACHAGE GRIFFE DE SORCIERE A LA PARATA

Accompagné d'une association, faisons un geste citoyen pour aider à retirer cette plante invasif sur le site.

**VENDREDI 3 MARS
DE 14H A 16H**

S'inscrire auprès de Chrystelle

**JEUDI 19
OCTOBRE**

**SORTIE
VIZZAVONA**

INSCRIPTION
OBLIGATOIRE AUPRES
DE CHRISTELLE

**FESTIVAL DU
FILM ITALIEN**

VENDREDI 17 NOVEMBRE

14H

GRAZIE, RAGAZZI

PALAIS DES CONGRES

PLACE LIMITEE

S'inscrire auprès de Chrystelle

ÇA MARCHE



**JEUDI 29 FEVRIER
9H30**

S'inscrire auprès de Chrystelle

ÇA BOUGE



**MERCREDI 3 AVRIL
14H**

avec Fabrice coach sportif

S'inscrire auprès de Chrystelle

- Les partenariats

Les résidents ont été invités par la Chambre des Métiers d'Ajaccio à déjeuner au restaurant du Centre de Formation des Apprentis, ce dernier ayant été privatisé pour l'occasion. L'objectif étant pour les apprentis de se retrouver en condition d'examens.



Du 8 au 30 juin 2023, la FEHAP (Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne) a invité tous ses adhérents à participer au Challenge 2024 km, pour promouvoir le sport-santé pour tous, au service du bien-être et du changement des mentalités.

Le principe était très simple : durant 3 semaines, chaque établissement et service adhérent était invité à mobiliser ses forces vives – salariés, familles, personnes soignées et accompagnées, aidants, bénévoles, administrateurs... – pour parcourir en mobilités actives le plus grand nombre de kilomètres possibles, jusqu'à 2024km et au-delà !

Les résultats ont ensuite été consolidés région par région. La marche, la course à pied, en déambulateur ou en fauteuil, le vélo ou le pédalier, la natation etc. entraient donc en compte.

Toute la Fraternité du Partage s'est mobilisée pour relever le défi aux cotés des résidents.

- Les jeux de sociétés permettent de sortir de l'isolement, de passer un temps collectif et convivial.

- **L'accompagnement à la vie quotidienne :**

Le profil des personnes accueillies depuis ces deux dernières années est considérablement différent. Au-delà des difficultés sociales qu'elles cumulent, se greffent des difficultés de santé physique et psychique qui grèvent leurs capacités à recouvrir une autonomie dans la vie quotidienne et à s'inscrire pleinement en tant que citoyen dans la cité. Le moniteur éducateur participe à l'action éducative et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficultés, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques. Le moniteur éducateur assure une relation éducative au sein d'espaces collectifs. Les actes de la vie quotidienne sont un support essentiel à son intervention – nous avons mis en place des activités et des ateliers adaptés aux usagers individuellement ou collectivement et avons animé les ateliers la vie quotidienne ce qui a permis de faciliter

et de compléter les accompagnements individuels proposés. Ainsi chaque nouvelle personne qui entre ou sur le collectif ou sur le diffus se voit accompagner par la monitrice éducatrice.

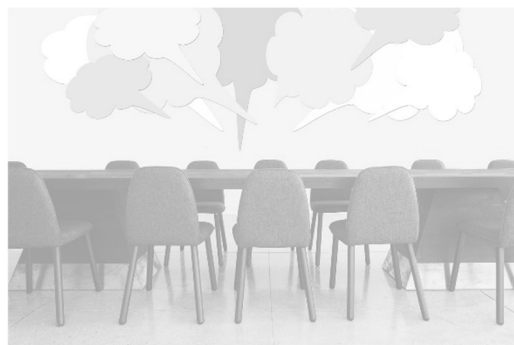
- **Jardin**

L'action première de l'association au travers du jardin de vie s'inscrit dans la production de cultures potagères en circuit court (« du jardin à l'assiette ») toute l'année et à destination des personnes en situation de précarité qui fréquentent le restaurant social de la Fraternité du Partage ou résident en structure d'hébergement diffus (logement adapté).

L'équipe éducative se saisit de cet outil pour promouvoir la participation des personnes accueillies en proposant des actions de découverte des différentes activités de jardinage de façon hebdomadaire ; en proposant de s'inscrire davantage dans une démarche de développement durable et de biodiversité ; en favorisant l'échanges de savoirs et l'estime de soi ; en favorisant le lien social. Cette sortie apparait bénéfique aux résidents qui s'approprient des connaissances et des techniques autour du jardinage. Cette activité favorise également une détente physique et émotionnelle. Elle est vectrice de lien social.

- **Instance de participation**

La Commission de médiation de la Corse du sud est composée de différents représentants, dont un représentant des personnes accueillies et accompagnées. La personne qui occupait ce poste a quitté la structure, elle reste bénévole à l'association et occupe toujours ses fonctions.



1.2. Droits des personnes accueillies

- **Création d'une instance professionnelle**

La finalité de ce groupe de travail réunissant l'ensemble des travailleurs sociaux de l'établissement est de porter une réflexion autour des droits et des devoirs des personnes hébergées à la Fraternité du Partage pour tendre au plus près de ces derniers dans le cadre qu'est celui de l'association. L'objectif étant de fixer des repères de bonnes pratiques à l'ensemble des professionnels.

- **Groupe de travail Travailleurs sociaux /surveillants**

Ce groupe de travail a été créé dans le but d'échanger autour de situation vécue et ainsi d'harmoniser la pratique professionnelle. De ces échanges en est issu le guide de bonnes pratiques qui est un outil co-construit par les équipes de surveillants et de travailleurs sociaux. Il est composé de « fiches » dédiées à des faits, à des situations vécues dont les membres du groupe de travail s'accordent à dire que les propositions écrites apparaissent

comme des bonnes pratiques. Cet outil se veut évolutif et reste à abonder au fil de nos échanges et travaux.

- **Groupe de travail cuisine/jardin**

Ce groupe de travail a été créé pour traiter la question de la place de l'intervention sociale sur le dispositif restauration. Effectivement, le personnel affecté au dispositif a la charge d'accueillir les usagers, de veiller à leur bien-être, à leur sécurité, leur tranquillité tout au long du repas. Ils produisent de l'intervention sociale au sens où ils peuvent apaiser, faire le lien et donc le relais avec l'équipe des travailleurs sociaux.

Il ressort de ces échanges que le temps du repas est un espace d'observation de l'état des personnes, de leurs présences, de la qualité de leurs relations, de leurs appétits, etc. Il faut le penser comme un dispositif double : observation et support relationnel. L'horizontalité du repas favorise la disponibilité des intervenants. Le repas est un prétexte pour engager la discussion. C'est donc un « outil » de travail.

Le restaurant étant un dispositif à part entière qui permet une ouverture en externe : en effet c'est un outil à disposition des partenaires, à titre d'exemple, il n'est pas rare que les infirmiers de l'EMPP ou de la maraude s'en saisissent pour approcher un public parfois insaisissable. Ce qui a donné par exemple, donner lieu à la formation des équipes de cuisine « aux signaux d'alerte ». Les signaux d'alerte peuvent être des troubles du sommeil ; des troubles alimentaires ; comportement ; changement dans les consommations ; rupture du lien social ; environnement et hygiène corporelle ; difficulté de communication avec l'équipe ; etc. qui conduisent des personnes à de potentiels passages à l'acte qui nécessitent de connaître les conduites à tenir.

A ce groupe de travail, l'imbrication du jardinier est essentielle pour construire un projet autour de la participation des personnes accueillies à la production de légumes, aux gestes liés à l'environnement, etc. Par exemple, une formation, au compostage a été initiée par notre jardinier également qui est guide composteur. Il a également mis en place un circuit de gestion des déchets.

2. Les approches complémentaires

2.1. La pluridisciplinarité

- **Travail en équipe**

Cette année, nous avons continué à renforcer le besoin manifeste des équipes qu'est le lien entre les dispositifs d'hébergement (CHRS collectif, diffus, places d'urgence). Il nous est apparu important que ces derniers puissent s'enrichir l'un l'autre avec pour objectif de favoriser la communication, d'harmoniser nos pratiques professionnelles pour proposer in fine une prise en charge la plus adaptée aux besoins des usagers. Cette organisation se formalise par la mise en œuvre de temps spécifiques :

- Les réunions de fonctionnement : ont lieu une fois par semaine et sont animées par la directrice et la cheffe de service en présence des travailleurs sociaux. Une première partie de la réunion concerne le fonctionnement et permet d'échanger des informations institutionnelles (associatives, partenariales). Il est également question

de l'organisation du service : (absence pour congé, relais, formation, informations sur les nouvelles procédures, thèmes de réflexion, etc.). Une seconde partie de la réunion concerne l'accompagnement individuel et collectif des usagers et permet d'échanger sur les éléments d'actualité. Un compte rendu est disponible sur le cahier de réunion.

- Les réunions de synthèse: ont lieu et sont animées par le référent/usager en présence des travailleurs sociaux. Ce temps de travail permet d'évoquer et d'analyser le parcours de la personne et échanger autour des objectifs de l'accompagnement. A l'issue de ce temps de travail, le référent formalise les conclusions de l'analyse de situation. Les réunions de synthèse permettent un regard croisé concernant l'accompagnement et l'évolution de celui-ci tout au long de la prise en charge : manière de se présenter, capacités relationnelles, moments plus difficiles, angoisses et/ou colère, etc. Ceci permet une évaluation partagée de l'évolution de la situation.
- Les réunions de services (CHRS/urgence/Paese di Legnu): ont lieu une fois tous les quinze jours. Elles permettent aux travailleurs sociaux de l'ensemble des dispositifs de coordonner leurs actions ; d'échanger autour des situations de l'ensemble des résidents ; de faire des points d'avancement ; d'orienter et de préconiser des interventions.

- **Analyse de la pratique professionnelle**

Le profil des personnes accueillies est considérablement différent et singulier du public que nous accueillons habituellement. Au-delà de toutes les difficultés sociales qu'elles cumulent, se greffent des difficultés de santé physique et psychique. Devant la complexité des publics accueillies, il convient d'accompagner et de soutenir les personnels dans leur prise en charge.

Cette année, nous avons conventionné avec l'association FALEP pour la mise à disposition de la psychologue de leur accueil de jour et nous avons mis en place l'analyse des pratiques professionnelles comme une démarche de formation professionnelle. Elle sert à porter un regard critique sur certains détails d'une pratique professionnelle, afin de les analyser et de les améliorer.

Ce travail de réflexion qu'est l'analyse des pratiques professionnelles se situe dans un rapport du professionnel à sa profession, à ses savoirs, savoir-faire et savoir être et à son identité même. Mais il peut aussi être vu comme une réaction à l'hyper-sollicitation qui est de plus en plus prégnante dans les secteurs sanitaires, médico-sociaux et qui conduit à la multiplication des risques psychosociaux.

L'APP doit conduire le professionnel à envisager sa manière de résoudre les problèmes, de reconnaître ses ambivalences, ses limites, les accepter et construire des pistes d'amélioration. Il s'agit d'un lieu d'échange au professionnel de coconstruire des solutions pragmatiques pour mieux penser la prise en charge des usagers.

Ces séances d'APP doivent donc être un temps d'échange, de réflexions partagées où la bienveillance est de mise et où chaque professionnel peut-être une personne ressource pour les autres.

**Extrait du « Bilan des interventions de Mme ROUX Elisabeth, psychologue »
APP (analyse de pratiques professionnelles)**

Cadre et objet des APP proposées par Mme ROUX

Les groupes qui participent aux APP sont homogènes et constitués essentiellement de travailleurs sociaux des différents services de l'association (CHRS, dispositif places urgences / Paese di Legnu). Occasionnellement, les cadres peuvent se joindre au groupe.

Ils discutent des situations vécues au sein de leurs activités professionnelles.

La démarche s'apparente à une démarche d'étude de problème où les participants eux-mêmes produisent les cas en décrivant des situations dans lesquelles ils sont personnellement, subjectivement, impliqués.

Les effets constatés sur le groupe :

- La production de nouvelles connaissances.
- Une continuité entre pratique et théorie en remarquant que ce n'est pas l'action elle-même, mais la réflexion sur l'action, qui est source d'apprentissage.
- La réflexion donne du sens à l'action, elle ouvre à de nouvelles perspectives, elle invite à fixer d'autres objectifs car elle est stimulée par la confrontation de points de vue divergents au sein du groupe.
- La préparation à agir dans des situations analogues.

En conclusion, l'analyse des pratiques apparaît finalement comme une méthode de « formation par le groupe » qui vise une évolution professionnelle grâce à la construction collective d'hypothèses de travail issues d'un partage d'expériences.

Un moyen d'accompagnement efficace et nécessaire pour améliorer la pertinence des interventions, la prévention des maltraitances, ainsi que la prévention des risques psychosociaux.

Retours des professionnels, les APP permettent :

- D'apprendre à questionner sa posture professionnelle et à la réajuster
- D'analyser les pratiques pour développer des compétences professionnelles
- De remettre du sens dans sa pratique professionnelle
- D'analyser les difficultés émotionnelles émergeant dans la rencontre
- De prendre conscience de ses propres mécanismes de défense
- De savoir prendre appui au sein de son équipe
- De prévenir les risques psychosociaux et l'épuisement professionnel

- Les réunions de projets : regroupent toutes les personnes concernées par un projet particulier. Les participants suivent les différentes étapes du projet, valident l'avancement de ces dernières, rectifient la trajectoire en apportant les modifications nécessaires le cas échéant, etc.

Exemple

La période de Noël vient braquer les projecteurs sur les situations d'isolement et de précarité économique des personnes accueillies en centre d'hébergement. A l'occasion des fêtes de fin d'années, nous avons souhaité renouveler un projet dont

la finalité est de « contrer la tentation du repli sur soi » en proposant des actions co-construites avec les résidents ainsi que des moments de convivialités autour de cette période.

La ville d'Ajaccio propose chaque année au mois de décembre son Marché de Noël où une quarantaine de chalets de ventes artisanales et thématiques permettent de découvrir en un seul lieu une belle vitrine du savoir-faire local. Dans le cadre ludique et festif du marché de Noël, un chalet offre un autre visage, celui du monde associatif où chaque jour, un mouvement s'y installe. Cette initiative est un beau moment de solidarité qui permet à la fois de mêler la vente d'objets (création d'objets décoratifs : anges de Noël en macramé et Père Noël en Laine et création de composition florale : Jacynthe de Noël) et de produits alimentaires (biscuits de Noël) produits par nos résidents aux actions que l'association organise autour de la lutte contre les exclusions. L'objectif en participant à cette manifestation est de valoriser les capacités et les compétences des personnes accueillies dans nos lieux de vie, de partager notre action au quotidien et de faire évoluer le regard des gens sur la précarité. Par ailleurs, l'argent récolté par ces ventes sera un budget alloué au Conseil de résidents en vue d'une action construite par ces derniers.



- **Contrat de professionnalisation**

La formation en alternance est un véritable support d'intégration dans l'association et dans l'équipe et permet d'acquérir des savoir-faire spécifiques nécessaires au développement de nos activités. Cette année, une apprentie monitrice éducatrice est en formation sur le site Paese di Legnu.

- **La promotion de la santé**

Cette année encore, notre travail s'est naturellement poursuivi dans le développement d'un axe important qu'est la promotion de la santé dans une démarche de l'aller vers. L'aller vers est à entendre comme une démarche qui se situe au-delà de toute intervention sociale, qu'elle soit d'accueil, de diagnostic, de prescription, d'accompagnement. Cette démarche rompt avec l'idée que l'intervention sociale ferait systématiquement suite à une demande exprimée.

- En appui à l'accueil de jour stella maris de la Falep, nous informons et orientons les publics vers la permanence de la médiation en santé et des animations qu'elle propose, cette année les résidents ont pu participer à la création en FALC du PRAPS de la Corse du sud en partenariat avec l'ARS.

- Dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'hôpital de Castelluccio et son service d'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP), des permanences de soin hebdomadaires du public accueilli sont mises en place depuis de nombreuses années maintenant au centre d'hébergement. Ce partenariat se traduit par : une réunion de coordination autour des situations des personnes accueillies 1 fois tous les 15 jours ; des permanences d'infirmiers au centre d'hébergement 1 fois tous les 15 jours et d'une permanence du psychiatre directement au centre d'hébergement dans une logique de l'aller vers et pour faciliter les délais de RDV de façon mensuelle. Les relations partenariales de proximité ont permis une meilleure prise en charge d'un public souvent en situation de souffrance et l'ouverture des dispositifs d'hébergement à des personnes qui auraient pu en être exclues faute de prise en charge adaptée à leur pathologie par la mise en œuvre de contrat de soin.

- Dans le cadre d'une Convention de partenariat avec l'association France addictions, des permanences hebdomadaires d'accompagnement aux soins et de réductions des risques liés aux consommations d'alcool et de drogues sont mises en œuvre sur le site de Paese di Legnu. Par ailleurs des actions de dépistage ont été proposées aux résidents qui ont été réceptifs (test d'orientation rapide diagnostic – TROD : VIH, hépatite, ec.)
Perspective 2024 : permanences sous forme d'aller vers de l'équipe du Caarud de l'association au CHRS/places d'urgence.

2.2. Partenariat

- **Le partenariat avec le groupe Action Logement**

La vocation du groupe Action Logement est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi en accompagnant les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle, par des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement et donc à l'emploi. Au CHRS, des résidents salariés ont pu bénéficier d'une orientation vers ce groupe et pour certain bénéficier d'un relogement vers le logement social.

- **La plateforme des emplois de l'inclusion**

L'inscription des travailleurs sociaux de l'établissement en tant que prescripteurs sur la plateforme des emplois de l'inclusion facilite la mise en relation des personnes les plus éloignées de l'emploi avec les employeurs solidaires et les accompagnants. Ce service nous a permis de simplifier les procédures, de fluidifier les parcours d'insertion et renforcer la qualité de l'accompagnement de **21 personnes** cette année.

- **Dispositif 1ères heures**

La mise en place effective du programme Premières heures porté par l'association Iniziativa permet de remobiliser les personnes accueillies très éloignées de l'emploi (reprenre confiance en soi, en ses capacités et compétences, se réappropriier les codes du monde du travail, etc.).

- **Le Partenariat avec le secours populaire**

Depuis de nombreuses années la Fraternité du Partage et la fédération corse du Secours populaire conventionnent autour de la question alimentaire et notamment de la redistribution des denrées issues de la ramasse organisée par le Secours populaire.

Fort de ce partenariat, le secours populaire facilite nos actions quotidiennes par la mise à disposition de ses services de façon gracieuse (accès à la boutique, inscription des enfants hébergés sur les séjours « copains du monde », etc.

- **Participation aux commissions de médiation – droit au logement opposable**

Le droit au logement est garanti par l'Etat, dans les conditions prévues par les textes, aux personnes qui ne peuvent accéder par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant.

En Corse du Sud, en application de la loi, une commission de médiation est chargée de se prononcer sur le caractère prioritaire des demandes et sur l'urgence de l'attribution de logements aux demandeurs ou de leur accueil dans une structure d'hébergement. La Commission de médiation de la Corse du sud est composée de différents représentants dont un représentant de la Fraternité du Partage en notre Président Mr Francis FERRUA.

- **Partenariat avec le service intégré d'accueil et d'orientation de la Corse du Sud (SIAO2A)**

Les travailleurs sociaux de l'association siègent à :

« La réunion hebdomadaire d'urgence est une concertation des différents acteurs de l'urgence sur le territoire et en rapport avec l'actualité hebdomadaire du 115. Elle a pour objectif d'améliorer le maillage de la veille sociale, de permettre une régulation de l'activité 115 en lien avec le terrain et de faire des propositions d'orientations sur les différents dispositifs dont « Paese di Legnu ». »

« La commission technique d'insertion qui se concentre essentiellement sur l'actualité de la situation des ménages en demande d'hébergement, l'étude et le recueil d'éléments permettant l'orientation vers une solution adaptée. Elle se réunit tous les 15 jours et est composé de travailleurs sociaux profil 1^{er} accueil. »

- **Convention CIAS**

Pour promouvoir les actions d'insertion dans la cité, nous avons cette année, signer une convention avec le CIAS Leia d'Ajaccio et bénéficions des activités de loisirs, artistiques, culturelles, etc. proposées par la ville. Les résidents ont pu par exemple participer à des tournois de pétanque et partager des moments de convivialités avec les citoyens de la ville.

- Les formations

- Dans un contexte de besoin de sécurité au travail, lié à un climat anxigène du fait de l'évolution des publics : moins autonome, présentant plus d'agressivité, en lien avec des troubles psy et d'addictologie ...
Nous nous sommes trop souvent retrouvés face à un public de plus en violent (menaces), avec des problématiques psychiatriques notamment
 - o Face à des situations à la frontière de problèmes de précarité et de problèmes psychiatriques
 - o Face à la frustration entre la non-réponse aux besoins des personnes et la nécessité de mise en sécurité des professionnels
 - o Face à l'évolution des missions et de la prise en charge de ces derniers,

Il devenait important de définir les compétences dont les salariés ont besoin pour la prise en charge du public, car l'association est non préparée à ces situations.

Il convenait de remettre du sens dans le travail, de ramener de l'attractivité, en apportant une réponse à une forme d'inadéquation entre l'accompagnement proposé et la demande des usagers qui ne porte que sur les aspects matériels et financiers, inadéquation entre les objectifs et les besoins.

L'association a fait appel à l'organisme « carrefour des compétences » dont le cœur de métier est *L'accompagnement au changement en environnement complexe*.

Cet accompagnement a intégralement pris en charge par l'OPCO, et à permis de redéfinir les axes stratégiques de nos missions en adéquations avec nos valeurs.

- Dans le cadre de la Prévention et la gestion de l'agressivité et/ou de la crise violente, nous avons sollicité un organisme pour nous proposer une formation autour de la gestion de l'agressivité dont le contenu a permis de travailler :
 - o Les principes de prévention et de gestion de l'agressivité : adopter une communication verbale et non verbale adaptée
 - o La gestion des insultes / menaces
la gestion des personnes sous influence (alcool, drogues...)
 - o Bonnes pratiques de positionnement en fonction des situations potentiellement à risque
 - o La gestion du stress en situation d'agressivité / de crise avec violence
 - o Gestion de l'acte violent et techniques de self-défense respectant les principes de bienveillance
- L'EMPP propose des formations inter-associatives trimestrielles aux acteurs de terrain sur la maladie psychologique et psychiatrique. L'ensemble des travailleurs sociaux de nos dispositifs et la personne chargée de l'accueil du public y participent.
- Nous avons également participer à la formation en santé Mentale « PRISME » proposé par l'Orspere-Samdarra - Observatoire national santé mentale & vulnérabilités sociales
Les objectifs étaient de nous permettre de :

- Repérer les signaux marquant un trouble de santé mentale
- Trouver des postures ajustées avec les personnes accompagnées
- Orienter les personnes accompagnées vers les structures adaptées le cas échéant
- Préserver sa propre santé mentale

EVENEMENT INDESIRABLE :

La recrudescence des infestations par les punaises de lit constatée cette année s'explique notamment par l'essor des voyages (gros turnover sur le dispositif de l'urgence) et une résistance croissante des punaises aux insecticides.

Malgré nos interventions rapides par des entreprises spécialisées, force a été de constater la résistance et la prolifération de ces insectes aux conséquences diverses et variées, tant sur l'humain que sur le fonctionnement de l'établissement.

Nous avons dû faire face à une invasion de punaise de lit sans précédent. Effectivement pour la première fois, nous avons subi une infestation de punaise qui a perduré plusieurs mois, jusqu'à ce nous prenions la décision de nous séparer de toutes sommiers et matelas des chambres, toute la literie, Le cout du traitement et le changement de mobilier s'élève à 19500 €.

De plus, certaines chambres contaminées ont dû être fermé, cette indisponibilité des places a fait baisser notre taux de remplissage.

PAESE

Le public accueilli :

Le projet s'adresse à de grands marginaux qui refusent les propositions d'hébergement actuelles et/ou qui ont épuisé toutes les autres formes d'hébergement et avec des besoins élevés en termes d'accompagnement médico-social :

- Sortants de psychiatrie, les jeunes
- Majeurs ou âgés de 18 à 25 ans, personnes
- Présentant des problématiques liées aux
- Addictions, personnes qui refusent les orientations vers les structures (cadre jugé trop restrictif) présence d'un animal, promiscuité du lieu de vie, etc.

Le nombre de nuitées réalisées : 6205

Taux d'occupation 100 %

Nombre de personnes présentes : 19

Nombre d'admission : 5

Nombre de sortie : 2

Durée moyenne de séjour : 16 mois

Taux de rotation : 41.17 %

Une seconde année de fonctionnement de PAESE DI LEGNU qui a ouvert ses portes au public le 07.02.22. Le centre cumule 12 mois de fonctionnement au 31 Décembre 2023, les derniers recrutements de l'année permettent de stabiliser l'équipe.

L'ÉQUIPE : 8.5 ETP dont une apprentie ME

UNE ÉQUIPE D'ENCADREMENT : 0.35 ETP

Elle assure la gestion globale de l'établissement

1 ÉQUIPE D'ACCOMPAGNEMENT DIURNE : 5.2 ETP

Elle est composée de 2.5 monitrices éducatrices et de 1 TISF, un agent polyvalent qui concilie un accompagnement vers l'individu et une action à dimension collective.

1 ÉQUIPE D'ACCOMPAGNEMENT NOCTURNE : 2.94 ETP

Elle est composée de 3 surveillants, qui assure la sécurité de l'établissement et des personnes accueillies.

Pour rappel, le projet s'articule autour de trois missions :

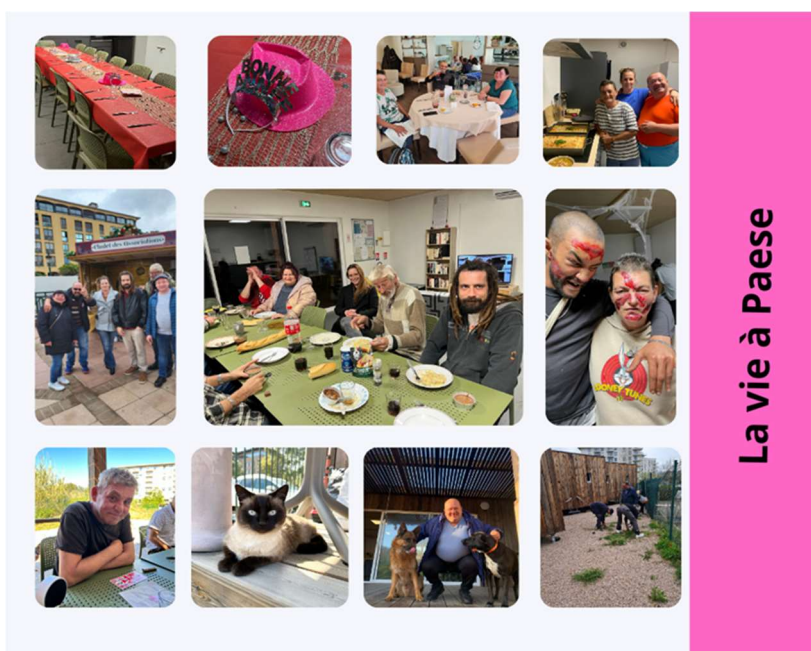
1. Développer avec les personnes accueillies une expérience d'habitat, levier à leur envie d'habiter un lieu et à leur envie de s'inscrire à nouveau dans des projets.
2. Promouvoir un accueil à haut seuil de tolérance nécessaire à l'intégration, l'investissement et le maintien du lieu de vie par les personnes accueillies.
3. Développer un projet « softway » basé sur la participation en favorisant la réappropriation par les personnes de leurs ressources et compétences propres

Ces principes tendent vers une forme progressive d'auto-gestion. Cette particularité se traduit par la co-construction du fonctionnement du lieu de vie, sa gestion, son évolution et son adaptabilité permanente mais aussi en facilitant des liens directs avec les activités de l'association (jardin partagé, sorties) et celles des partenaires (chantiers d'insertion). A l'inverse de la très grande majorité des autres établissements d'accueil qui interdisent strictement la détention et la consommation d'alcool à l'intérieur de leurs bâtiments, ce dans l'idée de freiner les ivresses, régulièrement génératrice de problèmes (dispute, violence, dégradation), Paese tolère que les résidents détiennent et consomment de l'alcool et les accompagne dans leurs consommations (RDR) au sein de l'établissement.

Paese est un lieu de vie où les personnes se reconstruisent à leur rythme, les moniteurs éducateurs prennent le temps pour les accompagner dans tous les gestes de la vie quotidienne avec notamment un accompagnement vers le soin. C'est un parcours très long, ce public est très sensible et réfractaire parce que souvent c'est la peur qui les anime. Cela nécessite de les accompagner en permanence jusqu'à ce qu'il se sente prêt.

1. Développer avec les personnes accueillies une expérience d'habitat, levier à leur envie d'habiter un lieu et à leur envie de s'inscrire à nouveau dans des projets.

L'équipe propose un accompagnement à la culture maraichère encadré par le jardinier de la fraternité du partage, un accompagnement vers l'extérieur par la co-construction de sorties avec les résidents en fonction de leurs demandes et besoins comme en témoigne les photos ci-après :



2. Pour promouvoir un accueil à haut seuil de tolérance nécessaire à l'intégration, l'investissement et le maintien du lieu de vie par les personnes accueillies, l'équipe éducative propose :
 - La mise en œuvre d'un projet personnel adapté au rythme et à la temporalité de chaque individu dont l'expression d'un désir de se poser, se reposer, de mieux-être, d'évoluer demeure suffisante
 - Un accompagnement à la réduction des risques alcool (réponse coconstruite axée sur la préservation ou l'amélioration de la qualité de vie de la personne qui consomme et qui est en difficulté avec sa consommation).
 - L'accueil des animaux de compagnie et de la Médiation canine avec un éducateur canin afin de maintenir l'animal dans de bonnes conditions.
3. Développer un projet « softway » basé sur la participation en favorisant la réappropriation par les personnes de leurs ressources et compétences propres, l'équipe propose :

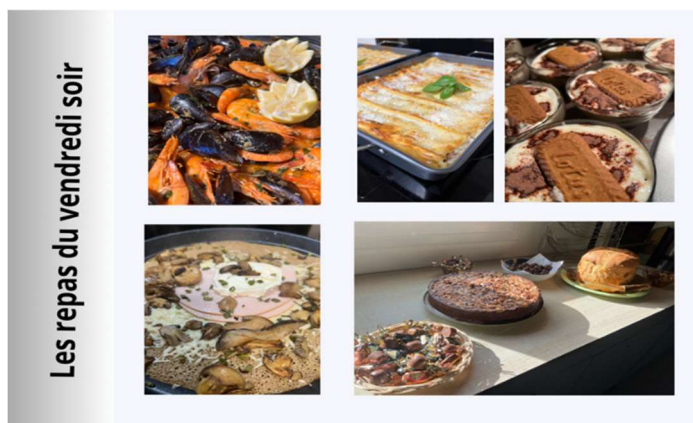
Des Poz'café

C'est une instance qui vise à la co-construction du fonctionnement de Paese di Legnu, à son organisation et la régulation de la vie quotidienne, à la mise en place d'activités et d'animations, aux projets, etc. nécessaire au confort, à la liberté de chacun, à la qualité des relations et au climat du lieu de vie. D'ailleurs cette année les règles de fonctionnement ont été revisité avec les résidents et à leurs demandes.

Le repas communautaire

Est un repas convivial réalisé avec les résidents mais aussi ponctuellement avec les partenaires. C'est un levier technique de l'accompagnement mis en œuvre (espace d'observation de l'état des personnes, de leurs présences, de la qualité de leurs relations, de leurs appétits, etc.) et support relationnel.

Par ailleurs, des tâches et des responsabilités sont confiées aux résidents, contribuant de fait à les positionner comme acteurs. Ils sont chaque jour et à tour de rôle engagés et accompagnés pour assurer les actes quotidiens de la vie collective : cuisine, courses, entretien, etc. qui visent à favoriser la participation, l'implication et la responsabilisation au travers d'activités assurant le développement des apprentissages de la vie quotidienne et le renforcement des capacités de bases. Ce qui contribue à la propreté des lieux.



LES LOCAUX ET LE CADRE DE VIE



Paese di Legnu est composé de 15 espaces de vie privés aménagés, équipés de sanitaires et terrasses individuelles répartis comme suit :

- 10 habitats individuels et
- 5 habitats couples permettant un accueil total de 20 personnes.

Le site s'organise autour d'un espace détente à usage collectif pour les repas et les activités. Il est complété par un accès à l'information :

- TV, panneau d'informations,
- Un accès au numérique : poste informatique, accès internet

Les espaces libres sont traités en espace paysager, potager et un futur poulailler.

LES SERVICES

- Un espace privé aménagé (mobilier, rangement, douche et sanitaire, chauffage individuel, réfrigérateur, possibilité d'installer une kitchenette),
- Un espace collectif (salon, salle à manger et cuisine équipée, espace numérique et point accès wifi),
- Une buanderie en accès libre,
- Une possibilité de choix de restauration : utilisation de la cuisine collective, se restaurer auprès de la cuisine centrale de l'association qui livre des repas, un accès hebdomadaire à la "ramasse du secours populaire" et à plus long terme cuisiner chez soi (en fonction des capacités évaluées par l'équipe éducative),
- Un planning d'activités et d'animations,
- Un jardin, un potager et un poulailler communautaire.

LES PRESTATIONS

Un **accompagnement social individuel** par la co-construction d'un projet personnalisé avec le résident basé sur :

- La réduction des risques qui propose une réponse co-construite axée sur la préservation ou l'amélioration de la

- Qualité de vie de la personne qui consomme et qui est en difficulté avec sa consommation.
- Un accueil des personnes avec leurs animaux dans leurs espaces privés
- Une temporalité de projet adaptée au rythme de chaque individu dont l'expression d'un désir de se poser, se
- Reposer, de mieux être et d'évoluer demeure suffisante
- Le principe de non-abandon qui laisse la possibilité "d'aller-retours", de ne pas occuper en permanence le logement.

Un **accompagnement social collectif** qui se traduit par la mise en œuvre de :

- Repas communautaire qui consiste à réunir les résidents, l'équipe, les partenaires autour d'un repas véritable levier à l'accompagnement (valorisation, lien social, etc.). Le repas est préparé par un ou plusieurs résidents accompagnés ou non des professionnels ; jardinage ;
- Activités de loisirs (jeux de société, pétanque, fléchette, formation premiers secours, etc.) ; sorties extérieures (randonnées, sortie rivière, etc.) ; médiation autour de l'animal avec l'intervention d'éducateurs canins.

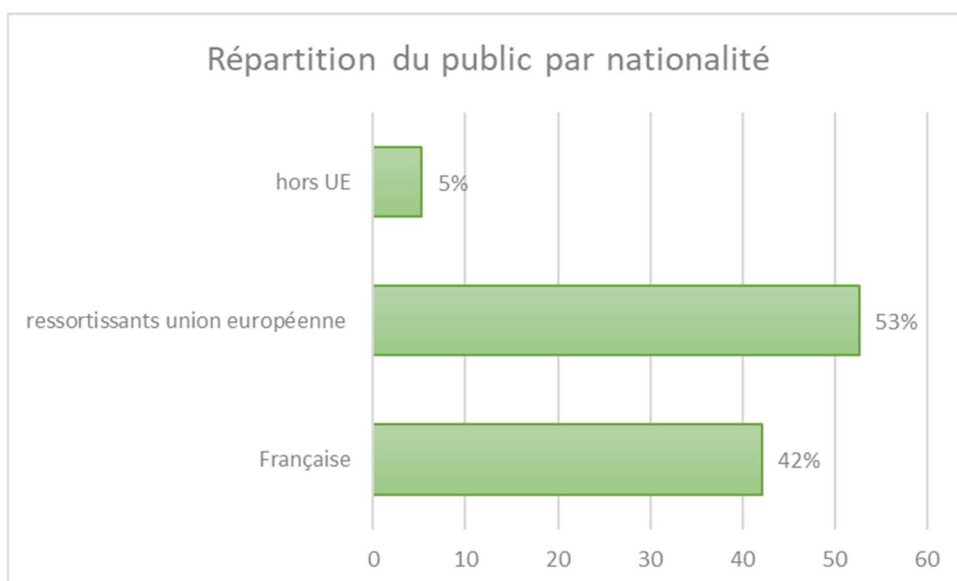
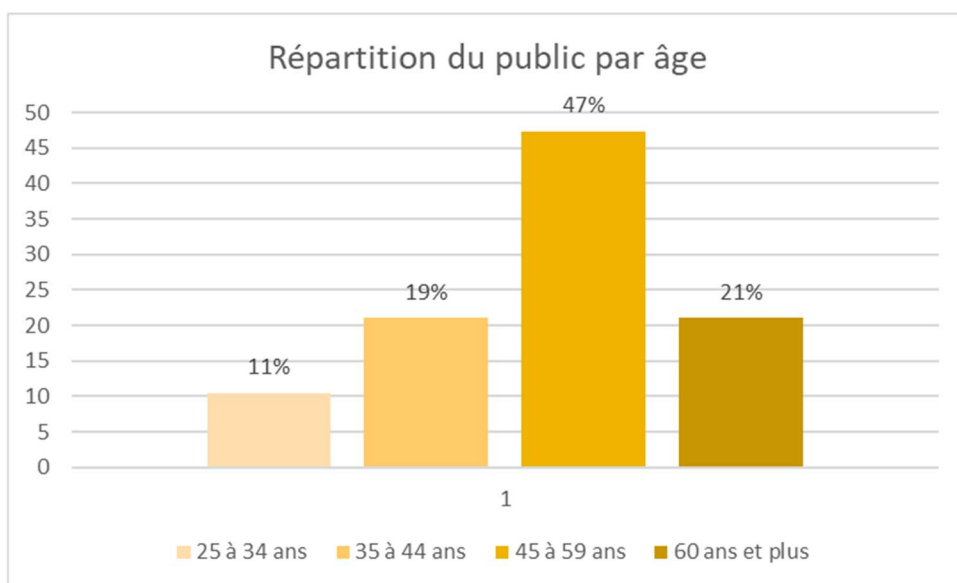
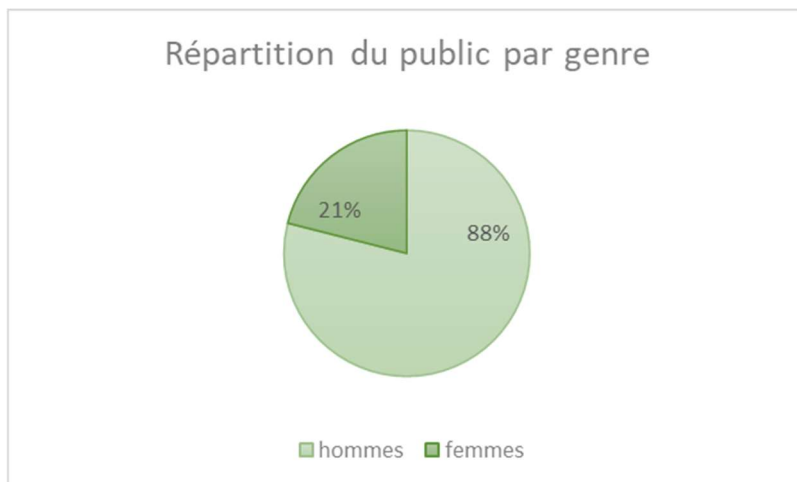
Un **accompagnement à la vie quotidienne** individuel et collectif dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'hygiène corporelle et du lieu de vie, etc.

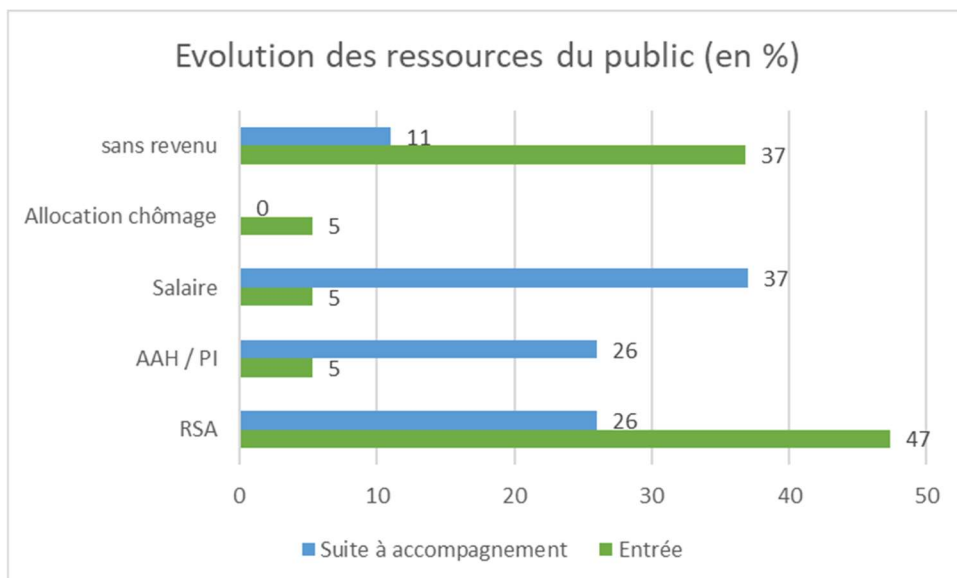
Une **domiciliation**.

LES PRESTATIONS CONVENTIONNEES

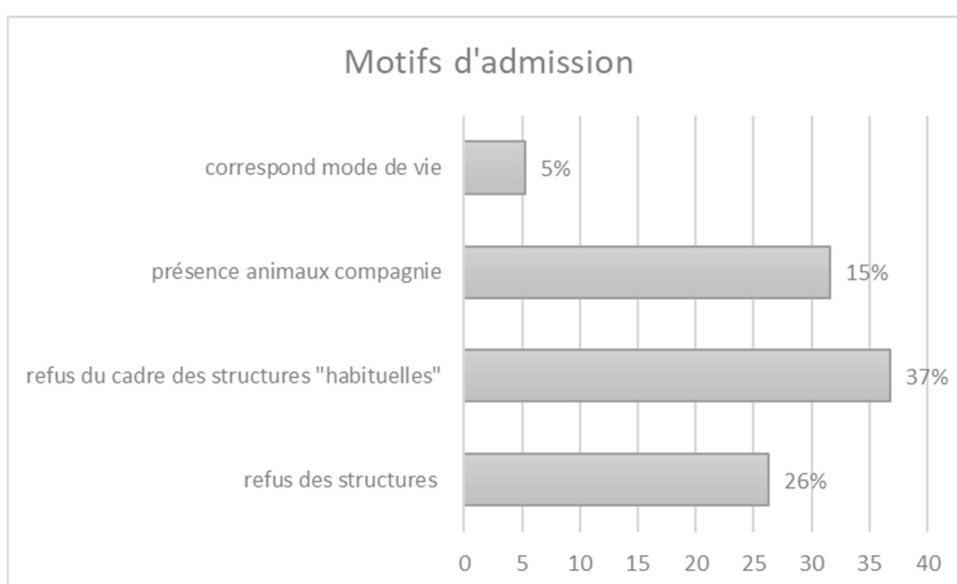
- Dans le domaine de la **santé** : par la mise en place de permanences hebdomadaires de Médecin de Monde, de l'équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP), de l'association France addictions notamment du CAARUD.
- Dans le domaine de **l'alimentation** : par un accès hebdomadaire au service de colis alimentaire du secours populaire
- Dans le domaine de **l'insertion professionnelle** : par la mise en place effective du programme Premières heures porté par l'association INIZIATIVA qui permet de remobiliser les personnes accueillies très éloignées de l'emploi (reprenre en confiance en soi, en ses capacités et compétences, se réappropriier les codes du monde du travail, etc.)
- Dans le domaine de **l'insertion dans la cité** : par la participation des personnes accueillies aux différentes actions organisées par le service d'animation du CIAS dans le but de créer du lien et de la cohésion

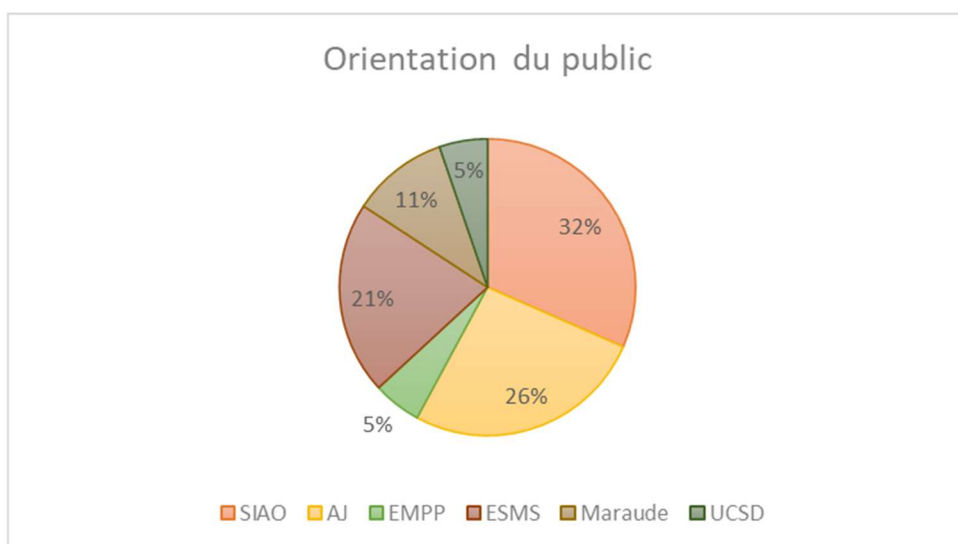
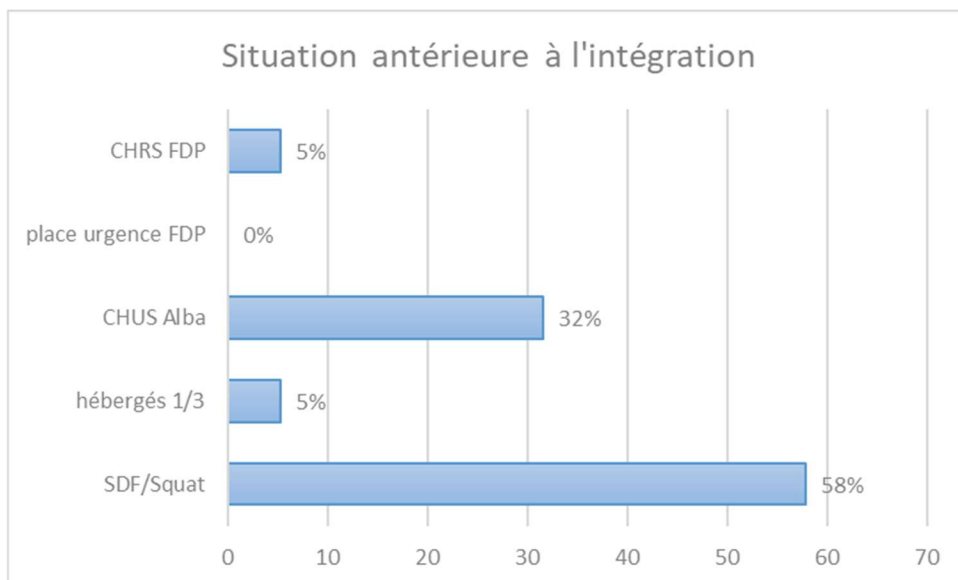
Les données statistiques relatives aux personnes accompagnées sur le site en 2023





Il est intéressant de noter une baisse de **- 26 points** de la catégorie des personnes ne disposant pas de revenu, relative à l'ouverture des droits du public et à l'insertion professionnelle de ces derniers avec **+32 points**. Au regard de la typologie du public accueilli ces données sont démonstratives de l'intérêt d'une telle expérimentation : les grands marginaux peuvent se réinsérer dans la cité.





LES ACTIONS EVALUATIVES :

La DIHAL organise des webinaires mensuels pour tous les porteurs de projets autour de thématiques ciblées auxquels nous participons.

Le Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement a invité l'ensemble des porteurs de projet, jeudi 07 décembre 2023 à BERCY.

Cette journée d'échanges de pratiques des acteurs de l'AMI autour de l'« Accompagnement de personnes en situation de grande précarité » a permis de faire un point d'étape des évaluations quantitatives et qualitatives à laquelle nous avons participé ; d'échanger autour de thématiques telles que la gestion des différents centres, la RDRA, la sécurité, etc. et d'envisager l'issue de ces dispositifs expérimentaux.

De la même façon, nous répondons à toutes les enquêtes quantitatives semestrielles

Selon vous, quel est le pourcentage de personnes suivies qui ont des problématiques d'addictions ? (Y compris si non diagnostiquées par un médecin)	76%
Selon vous, quel est le pourcentage de personnes suivies qui ont des problématiques de santé qui sont un frein à leur insertion et/ou à leur accès à des dispositifs d'hébergement	65%
Selon vous, quel est le pourcentage de personnes suivies qui relèvent ou relèveraient de soins dans le champ de la santé mentale	72%
Nombre d'événements indésirables sévères (décès, agressions physiques, verbales, auto-agressions (TS, OD), dommages matériels) ayant fait l'objet de plainte/main courante, d'une procédure disciplinaire interne ou orientation médicale (nombre par semestre)	3

Evénements indésirables :

Ce dispositif expérimental est enfin doté d'une équipe stabilisée uniquement au cours du troisième trimestre de l'année 2023.

20 personnes ont travaillé sur Paese pour une équipe normalement égale à 8.91 ETP (10 personnes)

Cette problématique est due à l'embauche de salariés par défaut (les personnes recrutées ne sont pas des profils pouvant travailler dans le social) nous n'arrivons pas à recruter des profils ME ou surveillants, on constate un manque d'attractivité des métiers du social, par manque de reconnaissance, et de salaires inadéquats.

LA RESTAURATION ACCOMPAGNEE-

Le public accueilli : hommes, femmes, couples, enfants

Le nombre de jours réalisées : 365

Nombres de repas : 56177

Nombre de personnes présentes : 192

Nombre d'admission : 94

Nombre de sortie : 91

Taux de rotation : 48.18 %

Financement :

- Fonds propres 62%
- Subventions 35%
- Dons financiers 3%

Le repas par extension est une action spécifique consacrée à l'alimentation qui entre dans le cycle des activités journalières.

Le repas est une véritable pratique sociale structurante, une action répétitive, il appartient à la culture, à l'éducation, à la technique et l'enseignement.

La restauration accompagnée participe ainsi au maintien du lien social pour certains de nos concitoyens en situation précaire.

La Fraternité du Partage propose de prendre des repas chauds confectionnés et servis aux personnes en difficultés le **midi uniquement et ce tous les jours de l'année**, moyennant le paiement d'une participation financière calculée selon les revenus sachant que le budget alimentation représente 15 % des revenus pour une personne ayant un logement et 10 % pour une personne sans domicile fixe.

L'équipe de cette activité est composée :

- D'une personne référente en charge de gérer le dispositif (veille à la sécurité, la tranquillité, la bonne hygiène et le bien être des personnes accueillies), représentant 0.5ETP
- D'un chef de cuisine et de deux cuisiniers, tous confectionnent les repas à partir de produits frais, représentant 2.71 ETP
- Un jardinier pour 1ETP

Cette équipe est chapeauté par l'équipe de direction (pour toute la partie logistique et administrative) pour 0.125 ETP

Comme chaque année, l'équipe en charge de la restauration accompagnée s'est efforcée :

- D'assurer **l'équilibre nutritionnel** dans les menus proposés. L'équipe a proposé des repas de **qualité** et **équilibrés**.
- De prendre en compte les **besoins** nutritionnels, les particularités culturelles, les interdits et/ou les régimes alimentaires.

- De veiller à l'équilibre du budget imposé (gestion des stocks, inventaire mensuel, gestion des achats afin de veiller au maintien du prix de revient d'un repas).
- A faire du restaurant un support de promotion du lien social, de valorisation des personnes.

Les horaires sont adaptés lorsque les activités d'une personne la contraignent par rapport au rythme collectif : emploi, particularités culturelles (ramadan)...

Le choix de place dans la salle fait par la personne est respecté autant que faire se peut.

La Fraternité du partage souhaite promouvoir des modes alimentaires favorables à la santé et favoriser l'insertion par l'alimentation des populations fréquentant notre restaurant social.

Effectivement, il est reconnu qu'une alimentation variée et équilibrée contribue à maintenir un état de santé satisfaisant et permet de diminuer les risques de déficiences, de carences ou même de maladies.

Or les disparités sociales sont associées à des différences importantes en termes d'accessibilité aux aliments, de comportements alimentaires et de risques nutritionnels.

Les populations les plus vulnérables cumulent insuffisance alimentaire et déséquilibre nutritionnel.

Effectivement, de nombreux facteurs liés aux conditions de vie dans la rue des personnes sans domicile fixe que nous accueillons au sein du restaurant social (manque de sommeil, longues marches, exposition à des températures extrêmes, et souvent tabagisme et alcoolisme, ...) augmentent les besoins nutritionnels.

Les personnes sans-abri ont donc un risque élevé de malnutrition, associé à une insuffisance d'apports nutritionnels.

Si manger, c'est consommer des nutriments et couvrir des besoins, c'est aussi un grand plaisir de la vie, c'est ne plus avoir faim et être rassasié et c'est aussi le plaisir de la gastronomie, de la convivialité, de l'échange, **du lien social**, ...

Or, force est de constater que les contraintes multiples de la précarité éloignent les populations les plus défavorisées des côtés positifs de l'alimentation, notamment en termes de socialisation, de plaisir et de convivialité.

La restauration sociale proposée par l'association La Fraternité du Partage prend tout son sens. C'est une **restauration directe**, c'est-à-dire : une restauration traditionnelle reproduisant, dans la collectivité, le modèle familial. C'est ainsi que le repas préparé est consommé sans délai dans la salle de restaurant attenante.

Le restaurant social de La Fraternité du Partage est ouvert toute l'année, 7 jours sur 7, le midi uniquement.

Dans un souci de gestion économique et de lutte contre le gaspillage, les personnes souhaitant prendre leur repas s'inscrivent de façon hebdomadaire, tous les dimanches auprès du surveillant.

Chaque nouvel arrivant est reçu par le référent qui se charge de lui expliquer le fonctionnement ainsi que le règlement de l'activité qui lui doit être signé. Il enregistre les nom et prénom de la personne et lui fixe un rendez-vous ultérieur.

Le rendez-vous permet de remplir un dossier de demande d'accès au restaurant social dont l'objectif est de motiver le besoin de se restaurer à la Fraternité. La personne référente statue sur l'éligibilité de la demande, fixe le prix à payer et la durée de prise en charge.

Ce premier accueil permet de :

- Obtenir des informations basiques afin de vérifier l'ouverture de droit,
- De proposer une orientation adaptée à la situation des personnes (orientation vers les travailleurs sociaux de la structure et/ou les partenaires sociaux, médicaux, ...).

La personne référente a la charge d'accueillir les usagers, de veiller à leur bien-être, à leur sécurité, à la tranquillité du repas.

Les objectifs atteints sur l'année écoulée :

- Proposition d'une **aide alimentaire suffisante**, saine, équilibrée, variée et en conformité avec les apports nutritionnels conseillés (ANC) sous forme de repas au restaurant social.
- **Promotion d'une alimentation favorable à la santé** (équilibre nutritionnel) et participation à la promotion de la santé.
- **Faire du repas, vecteur de lien social, un facteur d'insertion** notamment par l'amorce d'un accompagnement social global du public usager de l'activité.
- **Mise en place d'une pédagogie** pour faire acquérir les règles (fondamentales) d'hygiène (lavage des mains avant le repas – encore plus en période de pandémie), pour faire découvrir et accepter des mets nouveaux, des saveurs inconnues et élargir le panel de choix alimentaire (éducation nutritionnelle et éducation au goût).
- **Socialiser** en partageant le repas avec des personnes de culture et d'éducation différentes et en mettant en place des animations autour de l'alimentation (repas à thèmes).
- **Structurer la journée** par un horaire stable, et un temps de pause, une coupure réparatrice de la fatigue de la rue.

L'accompagnement social :

L'alimentation est au cœur des préoccupations quotidiennes. L'acte de manger va au-delà de la simple réponse au besoin de base qui se manifeste par la sensation d'avoir faim.

S'alimenter est l'occasion d'échanges, de lien social et de convivialité, c'est un acte social par excellence.

Se nourrir a un fort aspect collectif, une dimension festive quotidienne. Plaisir et nourriture sont indissociables, moment important de la journée de convivialité, de partage.

Le restaurant social de la Fraternité du Partage **sert de « point d'entrée »** pour un premier contact puis pour une participation aux actions très diverses de reconstruction du lien social. En effet, le restaurant a permis aux personnes les plus marginalisées, de créer ou de garder un lien social.

Ce lieu nous a permis de repérer des troubles alimentaires pour certains ou encore des troubles du comportement (manque manifeste d'hygiène, violence ou souffrance psychologique, voire psychiatrique), et d'y apporter une réponse.

Dans un souci de sécurité, si la personne est fortement alcoolisée, elle n'est pas autorisée à prendre son repas au sein du restaurant, mais un panier repas complet lui est proposé.

Si la personne a un comportement inadapté envers les membres salariés et les usagers, une interdiction lui est signifiée pouvant aller d'une exclusion provisoire à une exclusion définitive.

Pour ce public en souffrance qui ne relève ni du CHRS, ni de colis alimentaire ni souvent d'aucun autre dispositif, aucune prise en charge n'est conduite.

Le restaurant permet à **un public très fuyant par rapport aux contraintes institutionnelles et administratives** de le faire adhérer à des actions adaptées telles que des problématiques de santé notamment (hygiène, soins, alimentation...), sachant que le moment du repas représente un temps d'échange qui est bien accepté par les personnes.

Événement important !!!

Depuis plus de 10 ans, l'association fournissait le repas du soir au centre d'urgence ALBA géré par la Croix Rouge ; Cette action se faisait dans un esprit de solidarité entre nos deux structures et dans la continuité d'un travail commun. Depuis le 15 octobre 2023, la Croix rouge a pris le parti de cesser notre partenariat, cela représente une baisse des produits conséquente et met en difficulté le budget du restaurant. – Pour maintenir l'équilibre, il faudra mettre en place de nouveaux projets et trouver de nouvelles prestations afin de garantir sa viabilité dans le temps.

Le changement complet de l'équipe cuisine à la fin de l'année 2023. Effectivement Alexandre cuisinier depuis plus de deux ans, et Harry ont fait le choix de s'orienter vers un nouveau projet et ils nous ont quitté en début d'année, pas moins de sept remplaçants se sont succédé afin de pourvoir à ces postes, et en octobre 2023 notre chef de cuisine a pris lui aussi la décision de quitter ses fonctions pour une nouvelle aventure.

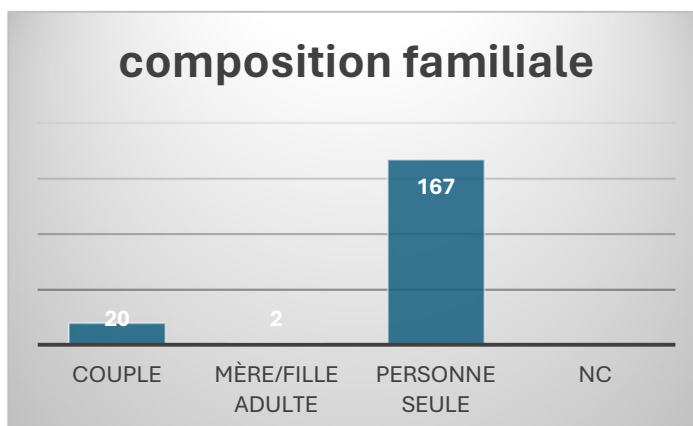
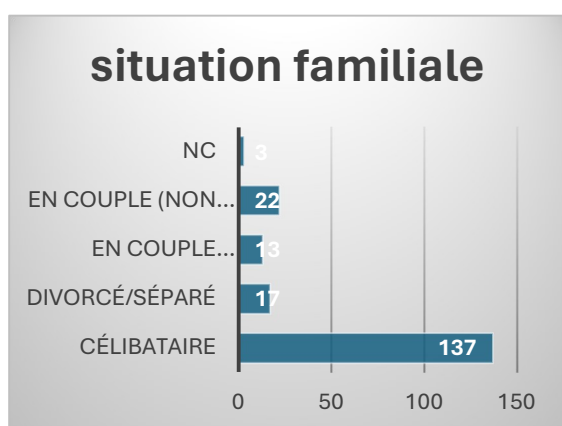
Pourquoi autant de turn over ?

Le métier d'employé en restauration social est une profession aux compétences multiples dans laquelle le travailleur se charge à la fois de la réalisation des plats, du service ainsi que de l'entretien des locaux.

Pour exercer cette profession certaines qualités sont essentielles : la polyvalence, la discrétion des valeurs humaines et de non-jugement, la patience et l'empathie, le respect des règles... et savoir les faire respecter aux usagers, le non-respect de ces règles pourrait donc avoir de lourdes conséquences, et enfin aimer le contact humain car salarié en restaurant social est en contact permanent avec d'autres personnes, que ce soit le public ou ses propres collègues. Le goût du contact humain est donc une qualité essentielle à ce métier et savoir travailler en équipe.

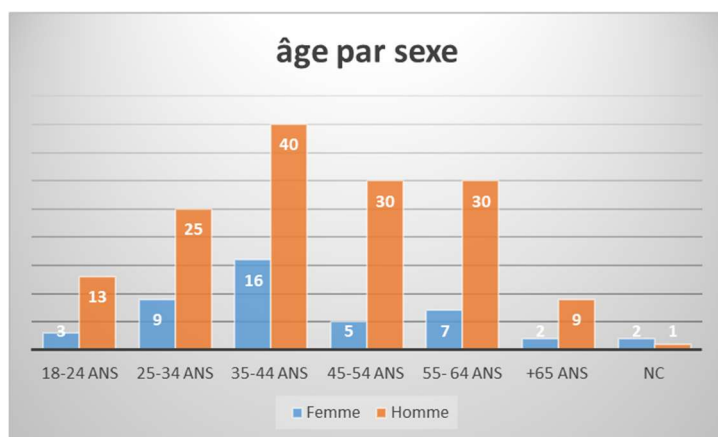
Les données statistiques relatives aux personnes accueillies sur le dispositif en 2023

192 personnes reçues dont 94 admissions et 91 sorties du dispositif



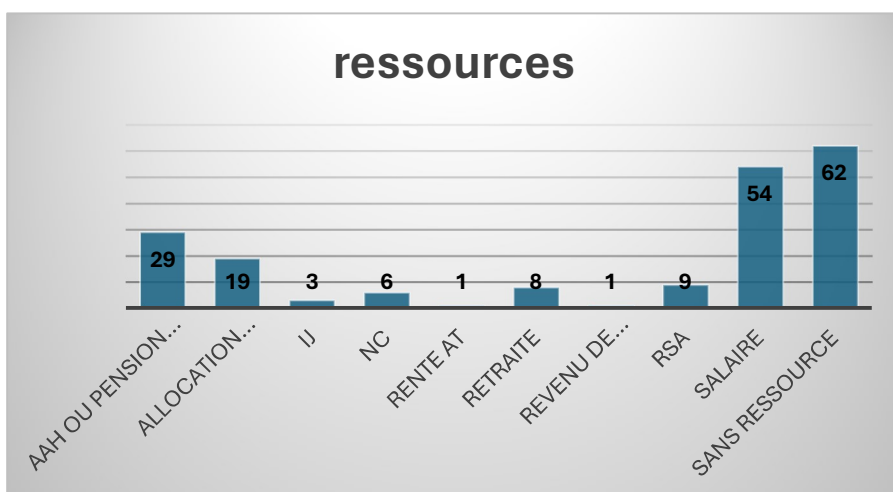
Les personnes seules sont toujours les plus représentatives, on note tout de même 20 couples.

- 8% du public se situe dans la moyenne d'âge des 18/24 ans
- 18% du public se situe dans la moyenne d'âge des 25/34 ans
- 29% du public se situe dans la moyenne d'âge des 35/44 ans
- 18% du public se situe dans la moyenne d'âge des 45/54 ans
- 19% du public se situe dans la moyenne d'âge des des 55/64 ans
- 6% ont plus de 65 ans

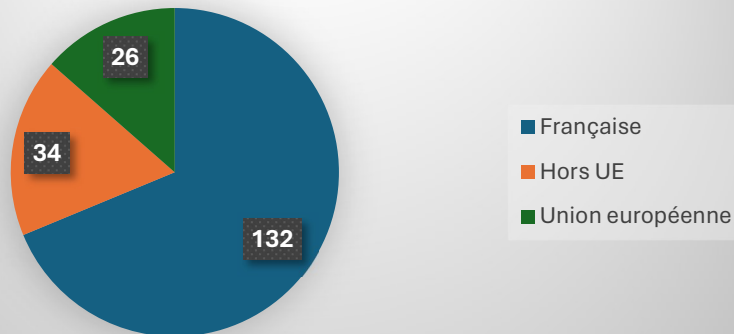


On note 60 salariés en 2023 contre 28 en 2022 et bénéficient de leur salaire au moment de leur fréquentation au Restaurant.

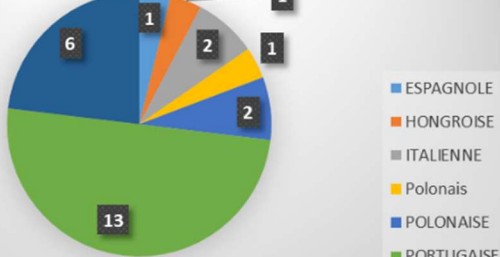
On note aussi 62 personnes sans ressource contre 48 en 2022. Signe de la paupérisation du public dans un contexte géopolitique qui s'aggrave... Un salaire ne suffit plus



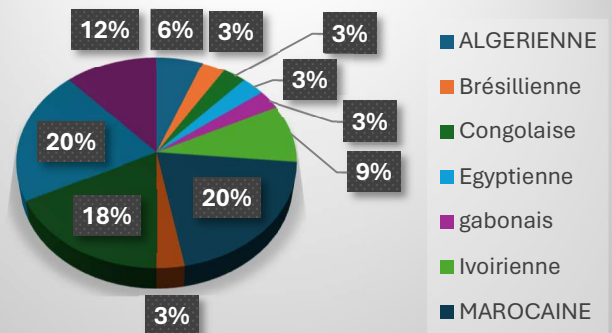
Nationalité



pays de l'UE



hors union Européenne

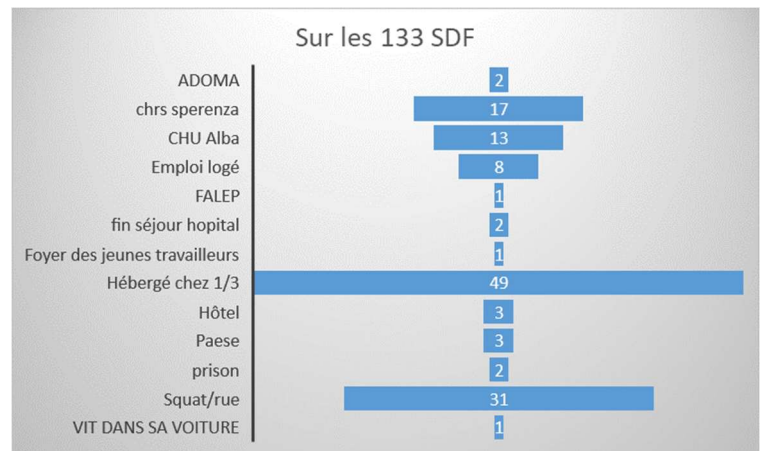
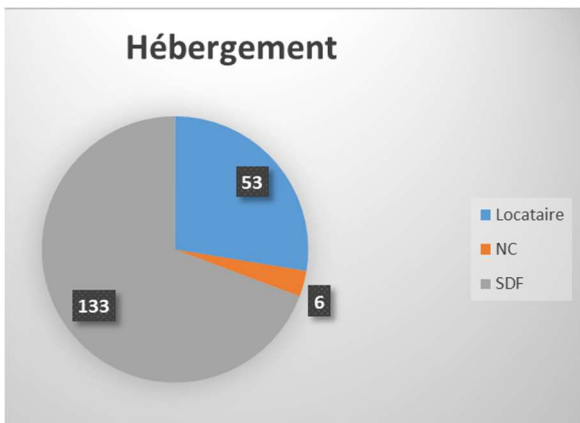


Les locataires représentent 27.6 % contre 22 %, +5.6 points. Ce chiffre était en hausse en 2022 de 15.48 points, il monte crescendo depuis la crise sanitaire, suivie par une crise géopolitique et une crise sociale, il est à craindre que la situation s'aggrave et il faudra en tirer les conséquences.

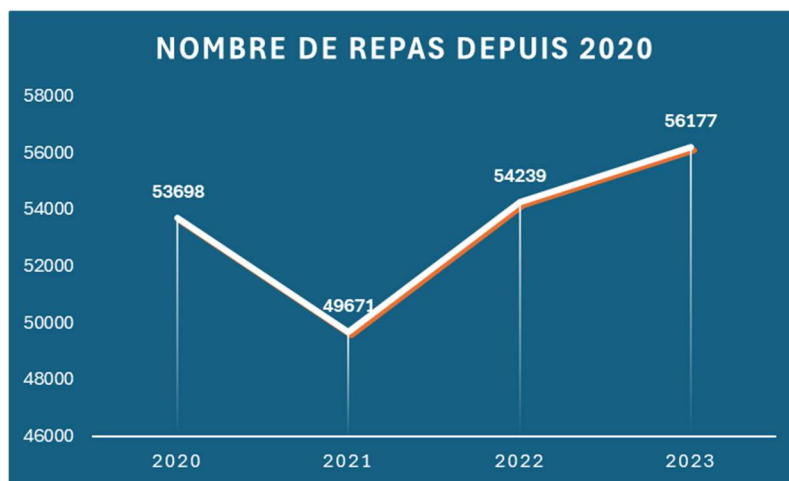
Comme vous pouvez le constater certaines personnes ne communiquent aucune information, elles ne sont pas nombreuses, et ce sont très souvent des personnes en situation irrégulière, juste de passage, cela veut également dire qu'elles ont mangé une fois au minimum et 7 fois au maximum au restaurant (comme le prévoit le règlement), ces personnes se sont exclues en refusant de rencontrer un travailleur social.

Lors de leur passage, nous demandons à ces personnes de fournir au minimum un document justifiant de leur identité

D'une manière générale les personnes qui bénéficient du restaurant social vivent de ressources précaires voir sont sans ressource et dans tous les cas, elles se trouvent dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins alimentaires.

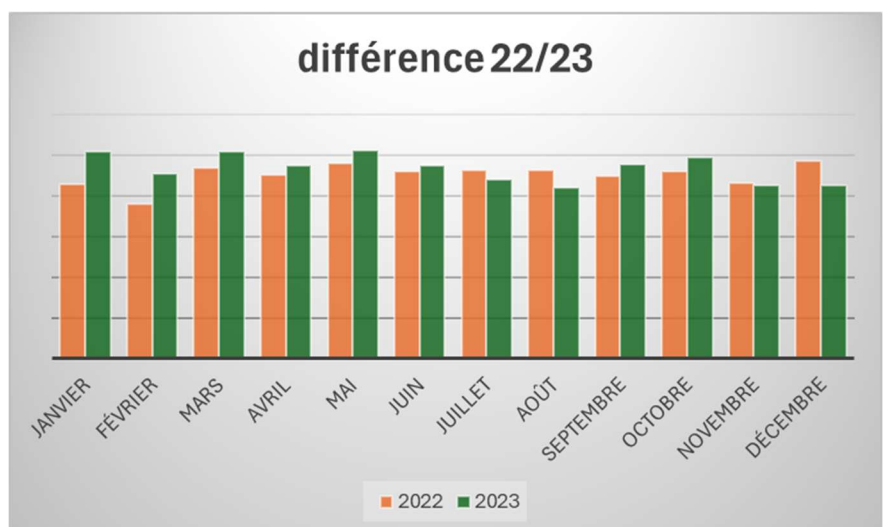


Les données statistiques de fonctionnement du dispositif en 2023 :



Le graphique ci-dessus permet d'observer :

- Une augmentation du nombre de repas (1938 repas soit 4%), période estivale en diminution de fréquentation
- Une moyenne de 154 repas par jour contre 149 l'année précédente.



Moyenne de repas pris par personne :

Phénomène à noter : la moyenne du nombre de repas pris par personne est de 293 repas contre 287 repas l'année dernière.

Nombre des repas payés et non payés

	2022		2023	
	En repas	En %	En repas	En %
REPAS REALISES	54239		56177	
REPAS PAYES PAR ALBA ET CHRS	24027	44,30	22550	40,14
REPAS PAYES PAR USAGERS	3233	5,96	4438	7,90
REPAS PAYES PAR Urgence FRAT	8432	15,55	6570	11,70
REPAS PAR PAESE	7386	13,61	10375	18,47
REPAS NON PAYES	11161	20,58	12244	21,80

Repas payés = trois sources de paiement

1) Facturation en interne :

Le restaurant social assure et facture au CHRS, au dispositif des places d'urgence et à PAESE les repas et les petits déjeuners pris par les personnes hébergées.

2) Facturation ALBA :

La Fraternité du partage est prestataire de service auprès de l'ALBA (CHUS de la Croix Rouge). La prestation consiste en la préparation et la livraison du repas du soir ainsi que celui du midi depuis mars. On comptabilise 9762 repas livrés et facturés dont 1152 dans le cadre des lits soins santé – arrêt de la prestation le 15 octobre 2024 soit -15780.10 € sur l'année compensés pour partie par la prestation PAESE.

3) Les usagers :

L'alimentation représente 15% du budget total d'un ménage par mois. Exemple de calcul du montant d'un repas : RSA 400€ x 15% = 60€/30 jours = 2€/jour soit 1€/repas, AAH 750€ x 15% = 112.5€/30 jours = 3.75€ soit 1.85€/repas.

L'alimentation représente 10% pour les personnes vivant dans la rue. Les personnes sans revenu bénéficieront de la gratuité jusqu'à la régularisation de leurs droits.

Le paiement des repas par les usagers a permis d'encaisser 4438.30 € contre 3232 € en 2022

Les fonds propres du restaurant de la Fraternité du partage s'élèvent à la somme totale de 194669€ contre 196678€.

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL ET ORIENTATION :

Le primo accueil a pour but d'accueillir les personnes nouvellement arrivées. Il se déroule du lundi au vendredi avant chaque repas. Il est géré par une personne référente. Le surveillant du week-end peut également assurer le primo accueil.

Le primo accueil permet d'écouter, d'obtenir l'identité de la personne, de formaliser une inscription (recueillir les informations nécessaires pour les orienter au mieux en ce qui concerne leurs droits).

Nombre de personnes orienté par un premier accueil social vers l'association	5
Nombre de personnes sans orientation préalable	187
Nombre de personnes orientées par l'association vers les partenaires	174

Le **nombre** de personnes bénéficiaires **orientées par l'association vers les dispositifs** de suivi social (orientations depuis l'aide alimentaire, on entend par-là au minimum la communication effective de coordonnées que les personnes pourraient utiliser : adresse physique, téléphone, messagerie... des CCAS de proximité, des AS ou TS connus dans le secteur)

- CHRS SPERENZA : 2
- CHU FRATERNITE : 72
- Pas d'orientation : 48
- Stella MARRIS : 2
- CIAS pour domiciliation : 50

Au-delà de la précarité, et du besoin vital de se nourrir, souvent ces personnes recherchent à créer et/ou garder du lien social surtout dans le contexte actuel de morosité.

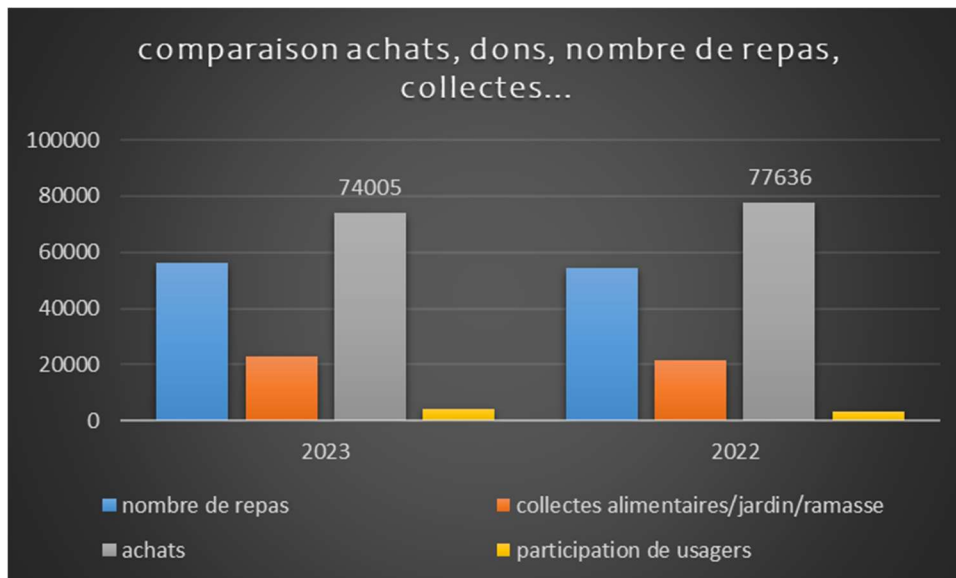
POINT FINANCIER - COUT DU REPAS-

Si, se nourrir est un besoin vital ;

Si, comme le droit à la santé, le droit à un équilibre nutritionnel se doit d'être un droit universel ;

Si, il est reconnu qu'une alimentation variée et équilibrée contribue à maintenir un état de santé satisfaisant et permet de diminuer les risques de déficiences, de carences ou même de maladie ;

Pour La Fraternité du partage, le maintien de son budget reste essentiel.



Au regard de la situation d'inflation subie cette année, nous avons réussi à stabiliser ces dépenses grâce aux dons reçus et à l'apport des produits du jardin (1535.2 kg). Le coût d'achat de matière première pour un repas passe de 1.43€ en 2022, à **1.34 € en 2023**.

Même si l'équipe a fortement sensibilisé les usagers au gaspillage à travers les inscriptions préalables, le budget prévisionnel a été atteint.

Il est très important de noter que les suites de la crise sanitaire Covid, la situation géopolitique et la crise sociale actuelle ont entraîné et entraînent en continue une augmentation des prix d'achats des matières premières.

L'inflation alimentaire a été très importante en 2023. Elle a été de l'ordre de 12 % cette année et s'additionne à une inflation en 2022 qui avait déjà été très importante. Sur deux années, les prix de l'alimentation ont augmenté de près de 20 %.

Nous nous attendons à une augmentation du nombre de personnes qui pourraient nous solliciter. Le début de l'année 2024 nous le prouve...

Le restaurant social contribue de façon efficiente à favoriser une alimentation saine et équilibrée au sein des foyers qui connaissent des difficultés transitoires ou non, souvent très éloignés de cette préoccupation, soit par nécessité financière, soit du fait d'un isolement peu propice à la confection d'un repas.

L'activité du restaurant social a un double objectif : apports nutritionnels équilibrés et socialisation des publics reçus. **Effectivement, le restaurant social participe au maintien du lien social et pour certains de nos concitoyens en situation précaire, il demeure le seul et dernier lieu où ils sont encore servis avec respect, attention et convivialité.**

Le projet est viable économiquement pour la Fraternité sous condition que le modèle économique reste le même - **les recettes dégagées ne doivent pas engendrer une baisse des soutiens publics par ailleurs.** Cela mettrait en péril le restaurant social.

Cette activité reste toujours fragile, elle est très impactée par les décisions de nos pouvoirs politiques. Nous tenons à signaler que nous avons maintenu tout au long de l'année 2023 cette prestation grâce au soutien de nos financeurs, au partenariat mis en place avec le Secours populaire via la banque alimentaire qui nous a fourni les desserts et les entrées et à l'excellent travail des salariés du dispositif restaurant social.

Le Restaurant social à lui seul contribue au maintien de l'ordre sur la ville d'Ajaccio et sa périphérie. N'oublions pas que le restaurant social de la Fraternité du Partage reste le seul lieu où le public en grande précarité peut trouver un repas chaud, sain et équilibré.

LE JARDIN POTAGER

Le public accueilli : hommes, femmes, enfants

Le nombre de heures réalisées : 1881

Nombre de personnes présentes : 82

Nombre d'ETP : 1

Nombres de bénévoles : 1 permanent

Préambule :

Dans les structures éducatives, les jardins pédagogiques sortent de terre comme un moyen de recréer le lien précieux entre l'homme et la nature. Parce qu'il permet de découvrir, d'échanger, d'expérimenter, d'éveiller ses sens, de prendre des initiatives. Le jardin pédagogique est porteur de nombreuses valeurs éducatives, voire écocitoyennes. L'idée a séduit le conseil d'administration.

L'objectif premier du jardin est la réinsertion et la remobilisation de personnes en difficulté par le biais du jardinage.

Cela doit permettre de :

- Mettre en place des activités créatives et productives pour des personnes en difficulté,
- Renforcer le lien social, les échanges, l'entraide, la convivialité,
- Permettre aux citoyens de s'approprier et d'améliorer leur cadre de vie,
- Renouer des liens avec les produits de la nature dans le respect de l'environnement.

DESCRIPTION DU PROJET « JARDIN DE VIE »

Dans le cadre de notre activité CHRS, nous accueillons en hébergement des personnes sans domicile fixe et proposons un accompagnement social en vue de permettre aux personnes résidentes de construire un projet d'insertion. Lors de réunions de résidents en Conseil de la vie sociale, ils ont fait part de leur **envie** de cultiver, de retrouver du sens à leur parcours à travers une activité liée à la terre. Dès lors un petit espace de cultures est mis en place sur la terrasse de la structure. Celui-ci est largement investi par les résidents.

Parallèlement, la Fraternité ne cesse de se questionner sur la place des activités de groupe et de leurs impacts sur l'accompagnement individuel des résidents.

C'est ainsi que le projet de créer un jardin/potager voit le jour.

L'action intitulée « jardin de vie » concentre les efforts de solidarité et d'insertion sur les situations d'exclusions les plus difficiles en satisfaisant les besoins fondamentaux et en améliorant le niveau de compétences professionnelles et l'employabilité du public hébergé au CHRS.

Ces activités doivent permettre de redonner des repères, un rythme de vie, favoriser une vie sociale, permettre la reconstruction d'un individu, une estime de soi... Ces étapes sont un préalable indispensable pour envisager la poursuite du processus d'insertion par l'emploi.

Les demandes des résidents ont poussé l'équipe des salariés à réfléchir tous ensemble à la création et au développement d'un jardin solidaire.

La Fraternité du partage a cherché et trouvé un terrain équipé d'un point d'eau par le biais de la Mairie d'Ajaccio.

A ce moment précis, l'objectif premier du jardin est la réinsertion et la remobilisation de personnes en difficulté (rendre le public accueilli acteur de son autonomie sociale et professionnelle) par le biais du jardinage – le second est la fourniture des légumes pour le restaurant social.

L'activité jardin apparait pour les résidents comme un support pour faire émerger la parole, solliciter les échanges et ainsi tisser du lien social ; pratiquer une activité « jardin » c'est également et surtout s'investir librement dans une activité, c'est un choix individuel.

Notre jardin est opérationnel depuis 2018.

Dans sa proposition, la Fraternité souhaite et peut apporter une réponse transversale à un besoin et à une demande sur le territoire (alliant la santé, la protection de l'environnement et le social).

A travers son restaurant social : elle améliore l'accès à une alimentation favorable pour la santé pour les personnes en situation de précarité alimentaire.

A travers son projet de jardin : elle contribue à la lutte contre les comportements sédentaires, contre le stress qui entraîne tout d'abord des troubles fonctionnels ...

Elle améliore la qualité des plats par la fourniture de produits en circuit court (production du jardin).

Et enfin, d'un point de vue social, ce projet répond à un besoin d'étape intermédiaire vers le secteur de l'insertion par l'activité économique inexistante à ce jour (il manque des étapes intermédiaires en amont d'une entrée dans les structures de l'insertion par l'activité économique).

La transversalité de nos objectifs :

- **Sociaux.**
- **La santé** (*Ce retour au jardin traduit bien sûr une envie de manger sainement mais pas seulement... Jardiner c'est bon pour le moral, permet de brûler des calories, retrouver le goût des aliments, manger naturel, occupe l'esprit et réduit le stress (effet thérapeutique du jardinage sur les nerfs).*)
- **Économiques** : *Le projet n'a pas de vocation commerciale, à ce jour il prend une vocation économique, il est prévu l'exploitation de la totalité de la parcelle qui est aujourd'hui de 1300 m2 . L'enjeu est de récolter des légumes toute l'année dont la production servira d'apports au restaurant social.*
- **Environnementaux** : *culture dans le respect de l'environnement ; Pour ce dernier point, par la compréhension des problèmes environnementaux, va naître l'écocitoyen qui pourra concevoir plus tard (à la sortie même de notre établissement) son engagement, que ce soit dans les gestes les plus quotidiens (gestions des déchets) comme dans des actions d'envergure, et il saisira la portée de sa responsabilité envers le monde de demain.*

Ce projet, nécessaire sur Ajaccio, a produit le restaurant social toute l'année en circuit très court puisque cela est passé du jardin à l'assiette.

a. L'action :

L'association a pour rôle d'animer le Jardin de vie, de développer des activités pédagogiques et éducatives de façon à s'initier au jardinage permaculturel. Le projet a pour objectif de développer les principes et l'éthique de la permaculture et sa mise en pratique progressive à l'échelon local et en milieu urbain. Nous souhaitons utiliser le jardin comme un outil pédagogique et le jardinage comme un support pour inciter à la découverte et à l'expérimentation. Nous souhaitons faire de ce projet le premier fournisseur de légumes pour notre restaurant social afin de l'abonder en légumes frais et de saison dans le respect du circuit court.

- Culture d'un terrain d'environ 1300m²,
- Animation d'un espace de vie, espace pédagogique, un lieu de rencontre et de partage.

b. Ecoulement de la production :

Le restaurant social est le principal bénéficiaire,

LE JARDIN POTAGER EN 2023 :

Le bilan de cette année au jardin se révèle encore une fois positif à tous points de vue. Ceci est dû en grande partie aux actions menées par Chrystelle et Pauline qui a remplacé Chrystelle durant son absence. Les animatrices qui ont su mobiliser les résidents autour de « Momo », notre jardinier.

En effet tous les jeudis, ANIMATION des ateliers au jardin : nettoyage, préparation de la terre et des semis en hiver, début des plantations quand la bonne saison arrive...

Installation des ruches et formation apicole :

Le jardin s'enrichit d'une nouvelle Ruches, la troisième

Quoi de plus gratifiant que de récolter son propre miel ? En installant une ruche dans notre jardin, nous récolterons un miel frais et non traité au goût subtil et délicieux. Il prendra un goût particulier suivant les végétaux des environs : fleurs, maquis, arbres...

Nos ruches sont jeunes, les conditions climatiques exceptionnelles de l'année 2023 nous ont obligées à ne pas exploiter le miel cette année afin de garantir la survie de la ruche. Une ruche peut produire une vingtaine de kilogrammes de miel par an. Et le miel n'est pas le seul produit à prélever dans les ruches : nous pourrons aussi trouver de la propolis, du pollen et de la cire.

Production des légumes :

Certaines études ont montré que les fruits/légumes avaient un meilleur goût et une meilleure qualité lorsqu'ils avaient été pollinisés par des abeilles. Nous affirmons que nos légumes ont été de meilleure qualité cette année. Au-delà de la manne financière, nous avons bénéficié de légumes frais et sains.

Respect des normes environnementales

Toutes nos cultures sont bios. Par ailleurs le jardinier (maître composteur diplômé) forme les usagers à la gestion des déchets (compost) en nourrissant les plantes avec du compost maison, excellente alternative qui contribue au recyclage de nos déchets organiques et de nos déchets verts.

L'installation des ruches est un vecteur essentiel dans la pollinisation naturelle de nos cultures. A ce jour, nous souhaitons qu'elle **améliore grandement la qualité et la quantité de vos récoltes.**

La **pollinisation est nécessaire** à toute production de graines et de fruits par les plantes à fleurs. Le transfert du pollen chez les fleurs à des fins reproductives est un processus fondamental du maintien de la vie sur terre.

Participation du public :

La production est assurée par un jardinier salarié de l'association ainsi que l'ensemble des personnes que nous accueillons et qui trouvent un bénéfice à s'impliquer dans le projet. Le jardin de vie est un lieu de rencontre et de partage et surtout un outil pédagogique pour faire émerger la parole et tisser du lien social.

Mise en place de session de découverte, organisée par le jardinier en lien avec l'animatrice. Cette initiation vise la découverte, la sensibilisation,

Pour mobiliser toutes ces personnes, l'animatrice a mis en place des activités depuis le début de l'année jusqu'à ce jour effectivement durant les 39 jeudis écoulés depuis le début de l'année, 82 personnes se sont impliquées dont 6 femmes dans la vie du jardin à raison d'une moyenne de 2.10 personnes pendant 6 heures cumulant les 492 heures de bénévolat. En ce qui concerne la personne qui cumulent 1389 heures elle vient chaque jour à raison d'une moyenne de 6 heures par jour.

La satisfaction de cette année nous amène à penser les améliorations à apporter pour les années suivantes pour augmenter notre productivité toujours dans le respect environnemental. La future production se prépare d'ores et déjà et tout au long de l'année, y compris pendant la période hivernale en préparant la terre, les semis etc.

Lorsque vient l'heure de rédiger un rapport d'activité, c'est le moment de fermer une page, celle d'une année qui s'est écoulée avec son lot de réussites, d'inquiétudes, de projets réussis, d'autres moins aboutis, de fiertés....

Qu'est ce qui est premier dans tout cela, qu'est ce qui vient avant toute chose ? la volonté, l'engagement, les convictions, le sens...

La volonté de bien faire, de répondre favorablement aux appels et aux besoins d'apporter sa part, d'améliorer ... toujours et encore...

L'engagement des acteurs de la Fraternité du Partage, administrateurs, salariées, bénéficiaires et bénévoles pour faire avancer et perdurer l'œuvre de l'association et faire émerger des réussites dans la vie de ceux qui sont accompagnés

Les convictions, et il en faut pour croire que c'est possible, pour contrecarrer la fatalité, faire bouger les lignes, soutenir les personnes accompagnés...

Du sens, dans le secteur social, un travail a du sens pour un travailleur s'il a le sentiment d'être utile socialement et s'il peut travailler en cohérence avec ses valeurs professionnelles et morales. Situations de crise, d'urgence ou bloquées..., le quotidien confronte souvent les professionnels à un sentiment d'impuissance face à des attentes des financeurs qui sont en inadéquation avec la réalité du terrain. Là aussi, il a fallu sans cesse revenir au sens de nos missions pour affronter cette année.

Une page se ferme, celle de 2023, une autre est maintenant ouverte depuis quelques mois, celle de 2024. Elle nous réserve encore son lot de surprises, bonnes ou mauvaises, mais je souhaite pour chacun qu'elle soit l'occasion de réaffirmer les valeurs qui président à la Fraternité du Partage.

Christelle BELLINA – La Directrice

TABLEAU D'ECHEANCIER DE CREDIT DE PAIEMENT

Programme	Bénéficiaire	Libellé / objet de l'opération	Code affectation en cas de revalorisation	Montant affecté	Echéancier de CP 2024	Echéancier de CP 2025	Echéancier de CP 2026	TOTAL
5121	Association La fraternité du partage	Fonctionnement Paese di legnu 2024		25 000,00	12 500,00	12 500,00		25 000,00
								0,00
								0,00
								0,00
		TOTAUX		25 000,00	12 500,00	12 500,00	0,00	25 000,00